

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 486 - 4^e trimestre 2021

DOSSIERS
D'ACTUALITÉ

DOSSIERS
D'INTÉRÊT

LES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

VIE
DE L'ASSOCIATION



<http://www.bulletinanocr.com>



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

• INDO-PACIFIQUE

• FACE À L'EXPANSIONNISME CHINOIS

• L'EUROPE LA DÉFENSE EUROPÉENNE



LE SOLDAT INCONNU

Par le Commissaire Général (2S) Nicolas POLINI

L'idée d'honorer un soldat inconnu décédé lors du premier conflit mondial est exprimée pour la première fois dès 1916 par un militant du Souvenir Français de Rennes, François Simon. Il a le premier proposé que l'on accueille les restes d'un poilu au Panthéon. Mais ce n'est qu'un an et un jour après la fin des hostilités que la proposition de transférer le corps d'un combattant au Panthéon est revenue devant l'assemblée le 12 novembre 1919 où elle est votée à l'unanimité.

Cet hommage est alors générateur de violents affrontements idéologiques. Faute de consensus, le gouvernement propose que l'on célèbre, le 11 novembre 1920, à la fois le 50^e anniversaire de la troisième république, la victoire de 1918 et la récupération de l'Alsace et de la Lorraine. Le cœur de Gambetta doit aussi être transféré au Panthéon. Mais le 8, à la surprise générale, les députés décident que le mort anonyme reposera sous l'Arc de triomphe. Il ne reste alors plus que trois jours avant les cérémonies ! Le 9 novembre 1920, huit corps sont exhumés des huit secteurs où se sont déroulés les combats les plus meurtriers (Artois, Champagne, Aisne, Flandres, Ile de France, Lorraine, Somme, Verdun) sont acheminés jusqu'à Verdun. Une galerie souterraine de la citadelle a été transformée pour l'occasion en chapelle ardente

Se pose alors la question de savoir comment et par qui doit être faite la désignation. Il fut tout d'abord envisagé de confier cette tâche à une veuve de guerre, un pupille de la Nation. Finalement c'est un soldat, frère d'armes que l'on choisit. Le 10 novembre matin, le premier sélectionné, un poilu originaire de Fort de France combattant au Chemin des Dames et à Verdun est hospitalisé, victime de la Typhoïde. Il faut vite lui trouver un remplaçant, nous sommes à quelques heures de la cérémonie ! C'est alors que le Chef de corps du 132^e RI appelle Auguste THIN. Ce jeune soldat est originaire du Calvados. Commis épicer de 19 ans, il s'est engagé le 3 janvier 1918 et c'est un des rares survivants de son régiment décimé en Champagne en 1918.

Le Colonel lui explique alors ce qu'il attend de lui et lui fait percevoir un uniforme neuf. Casqué, sanglé il rejoint ensuite la garde d'honneur chargée de veiller sur les cercueils. André Maginot, ministre des pensions lui remet un bouquet d'œillets blancs et rouges qu'il doit déposer sur un des cercueils. Augustin THIN, très ému fait une première fois le tour des huit cercueils, très vite, puis au second tour dépose son bouquet. Appartenant au 132^e RI du 6^e corps, en additionnant le 1, le 3, le 2 il obtient le 6 : ce sera donc le sixième cercueil en partant de la droite qu'il choisit.

Installée sur l'affût d'un canon de 75 tiré par un attelage de chevaux, la dépouille prend la direction de la gare de Verdun, escorté par Auguste Thin et ses frères d'armes. L'après midi du 11 novembre 1920, après une étape au Panthéon, le cercueil du soldat inconnu, placé sur un canon de 155, remonte les Champs-Élysées pour s'arrêter sous la voûte de l'Arc de triomphe.

A Paris les cérémonies s'achèvent vers 19 heures. Le cercueil est alors installé dans une salle du pilier gauche de l'Arc de triomphe en attendant que la tombe soit creusée sous la voûte. Un piquet d'honneur veillera nuit et jour. Les travaux ne sont pas faciles car lors de l'édification de l'Arc vu son poids, il a été indispensable de renforcer le sol.

Le vendredi 28 janvier 1921 à 8h30 le cercueil est déposé devant la fosse par des poilus du 1^{er} régiment du génie. Le ministre de la Guerre, Louis Barthou, dépose sur la bière un coussin de velours bleu sombre sur lequel sont agrafées la croix de guerre, la médaille militaire et la croix de la légion d'honneur.

On referme le caveau avec une dalle qui comporte ces mots : « Ici repose un soldat français mort pour la France. 1914-1918. ». Trois ans plus tard, le 11 novembre 1923, André Maginot devenu ministre de la Guerre allume la flamme qui désormais est ranimée chaque soir.



LE MOT DU PRÉSIDENT

“ Mes chers camarades,

Nous allons bientôt entrer en hiver sous des auspices peu encourageants certes. En effet la pandémie ne nous lâche pas et malgré les mutations successives qui rythment nos vies, en même temps que les annonces de vaccins, de médicaments et de mesures d'endiguement, nous apprenons à vivre avec elle.



Chacun le fait à sa façon, selon ses craintes et ses convictions en ayant le souci cependant du bien commun et de la protection des plus faibles, persistons dans ce sens ce doit être notre contribution dans cette lutte. Le monde autour de nous vit aussi à ce rythme là, mais il est torturé, toujours, par des luttes et des affrontements où chaque empire, nation ou idéologie se débattent pour défendre leurs intérêts qui très majoritairement guident leurs actions.

Il n'est de place en ce monde que pour les plus forts, choisissons bien notre camp, puisse-t'il être guidé par des sentiments vertueux ! C'est je crois ce que nous souhaitons, alors soutenons les démarches qui nous y conduisent et engageons nous lucidement dans ces combats.

En outre notre pays vit actuellement au rythme du psychodrame quinquennal des élections présidentielles. Notre expérience doit nous aider à prendre le temps de la réflexion nécessaire pour choisir majoritairement la voie de la raison et, si possible, de la consolidation d'une société qui n'aime rien tant que les divisions et les luttes picrocholines.

Dans ces rythmes croisés et syncopés il nous faut prendre le juste recul mais trouver aussi le dynamisme indispensable pour participer à l'évolution de notre pays en butte à ses démons et à de multiples périls.

Dans ces temps difficiles je vous présente mes vœux très amicaux et sincères pour une bonne année 2022.

Très amicalement. ”

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

SOMMAIRE

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LE DÉFI INDO-PACIFIQUE : 4 / 5
INDO-PACIFIQUE, LA STRATÉGIE DE L'UE : 6 / 7
TAIWAN, CHINE, ETATS-UNIS : 8 / 9
FACE À L'EXPANSIONNISME CHINOIS : 10 / 13
L'EUROPE, LA DEFENSE EUROPÉENNE : 14 / 18
LE SCHÉMA NATIONAL : 19 / 21

DOSSIERS D'INTÉRÊT

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE : 22/23
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : 24/25
LA BASE DES DRONES : 26
RECRUTEMENT POUR NOS PILOTES : 27
FUSÉE VEGA : 28

LES BRÈVES : 29/34

BIBLIOGRAPHIE : 36

VIE DE L'ASSOCIATION

GROUPEMENT (73) : 37
GROUPEMENT (35) : 38
GROUPEMENT (65) : 39
GROUPEMENT (63) : 40
IN MÉMORIAM : 41/43
NÉCROLOGIE : 46

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. (Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires). »

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.org
Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, François Chauvancy, Thierry Llorca, Bruno Britsch
Impression : Imprimerie Saviard
Dépôt légal : Décembre 2021
Commission paritaire : 0521G88248
Tirage : 5529 exemplaires
Tarifs cotisation et abonnement : Page 28

LE DÉFI INFO - PACIFIQUE

Par **Thierry BORJA DE MOZOTA**

Ces derniers temps, des déclarations du Président de la République et des communiqués du ministère des Affaires Européennes et Étrangères ainsi que du ministère des Armées ont mis en valeur le concept d'espace Indo-Pacifique.



Celui-ci apparaît se substituer à l'espace Asie-Pacifique ou encore à la zone Asie-Océanie. Force est de constater que l'étendue de cet espace ne fait pas l'unanimité sur le plan international. Pour certains, il va d'un canal à l'autre, c'est-à-dire du canal de Suez au canal de Panama et inclut à ce titre l'Égypte comme le Canada ou le Chili.

Une autre conception s'appuie sur la biosphère qui crée une zone centrée sur l'Indonésie. La plus commune, bien qu'un peu bancal va de l'Afrique de l'Est aux confins de l'Océanie, en l'occurrence Hawaï. Les néerlandais incluent l'Asie du Nord, autrement dit la Russie bordant l'océan Pacifique. Pour notre part, nous désignons l'espace qui va des îles éparses à Clipperton et couvre ainsi tous nos territoires d'outre-mer hormis bien sûr les Antilles, la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il est difficile de trouver un dénominateur commun à cet espace hormis le fait qu'y transite la moitié du commerce mondial et où opère dans sa totalité la flotte de pêche chinoise. Nombre d'organisations économiques œuvrent dans cette zone. Ainsi, dix opèrent en Afrique de l'Est, mais seule la Commission de l'Océan indien couvre une partie de l'espace maritime. L'organisation de Coopération de Shanghai associe l'Inde, la Chine et la Russie mais couvre plutôt l'Asie centrale. Le CPTPP regroupe l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, Brunei, Singapour, la Malaisie, le Canada, le Chili mais les États-Unis s'en sont retirés.

Le seul organisme cherchant à créer une zone économique spéciale est le RCEP, regroupant les pays d'Asie du Sud-est, la Chine, le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande. Taïwan aimerait y adhérer, les États-Unis y songent mais leur sort est dans les mains de Pékin.

La Chine y prône une intégration économique accélérée. Nous n'y figurons pas. De même, nous sommes absents du Quad (Quadrilateral security dialogue) associant les États-Unis, le Japon, l'Australie. Nous ne figurons pas au sein de l'Aukus, récemment créé entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Il en résulte un isolement stratégique de la France ».



La décision de l'Australie d'abandonner avec nous le contrat de sous-marins dit du siècle aggrave notre isolement.

La décision de Canberra de se doter de sous-marins nucléaires anglo-américains peut paraître absurde car la livraison ne s'effectuera que dans une décennie, il faut devoir prolonger la vie précaire de leurs vieux sous-marins Collins dont la disponibilité opérationnelle est faible (un seul par moment), louer deux sous-marins anciens américain et britannique pour se familiariser avec la technologie nucléaire et renoncer aux généreuses contreparties offertes par la France.

Mais par ce revirement, l'Australie veut disposer à terme d'une force de dissuasion face à la Chine et s'attirer les bonnes grâces des américains et leur assistance en cas d'attaque ou de menace. De plus, notre pays ne dispose pas d'une présence significative sur zone.



Sur le plan économique, nous ne sommes que le 18^e investisseur en Australie, sur le plan politique nous n'appartenons ni au Quad ni à l'Aukus et sur le plan militaire, notre dispositif à Nouméa censé couvrir l'Australie et la Nouvelle-Zélande leur paraît particulièrement faible : une frégate peu armée, un bâtiment de soutien, un patrouilleur, un avion de patrouille maritime, un ou deux hélicoptères, un régiment de troupes de marine. En outre, l'incertitude qui plane sur notre présence en Nouvelle-Calédonie n'incite pas le Consul général d'Australie à Nouméa à l'optimisme.

Notre dispositif minimal est le même à la Réunion et à Tahiti. Seul Djibouti dispose de quatre avions de combat et de la présence quasi permanente d'unités de la Marine nationale en escale. De plus, nous sommes absents sur le plan militaire des îles bordant Madagascar, de Clipperton et même de Wallis et Futuna (une escale militaire par an).

Enfin, l'imbrication des compétences entre Alindien, Alpaci et les FANC est peu lisible pour nos alliés. Notre présence purement défensive frôlant le trou capacitaire est d'autant plus préoccupante que les principaux pays sur zone concentrent des moyens militaires importants et en expansion. Retenons les avions militaires : États-Unis 13 000, Chine 3500, Inde 2200, Pakistan 1600, Corée 1600, Japon 1500, Australie 450, Taïwan 300. Pour les sous-marins : États-Unis 69, Chine 66, Japon 29, Inde 16, Corée 16, France 11, Australie 6.

Le Japon lance une nouvelle série de sous-marins, la Corée veut se doter de sous-marins nucléaires, les Philippines et la Thaïlande veulent se doter de sous-marins français et chinois, l'Inde veut renforcer sa flotte sous-marine, sans parler de l'Australie et de la Chine. S'agissant des porte-avions, la Chine construit un troisième bâtiment, le Japon veut transformer deux porte-hélicoptères, l'Inde a un deuxième porte-avions, la Thaïlande a un porte-hélicoptères, certes mal entretenu. Rappelons que les Américains disposent de onze porte-avions nucléaires.

L'idée que nos territoires sont protégés par la mer qui les entoure fait fi des missiles et des drones. Heureusement, la présence quasi permanente dans la zone indopacifique d'un SNLE et parfois d'un SNA comme l'Émeraude récemment, assure une dissuasion réelle.



Nous devons prendre conscience de l'atout exceptionnel que constitue nos territoires d'Outre-mer dans une région qui devient capitale pour le monde. Plusieurs moyens existent pour renforcer notre puissance. Tout d'abord, renforcer les liens entre les territoires d'Outre-mer et les États voisins Nouvelle-Calédonie et Micronésie, Wallis et Tonga, Futuna et Samoa en créant ou renforçant des hubs aériens régionaux.

- En assurant une présence de haut-niveau dans les instances régionales, de la Commission de l'Océan indien au Forum des îles Pacifique. La prise de parole se faisant par ordre protocolaire, les Ministres parlent les premiers, les autres ne sont guère entendus.
- Rationaliser notre action dans cet espace qui dépend de cinq commandements militaires, de nombreux préfets et ambassadeurs voisins les uns des autres, de plusieurs directions du Quai d'Orsay et différents services du ministère de l'Outre-Mer.
- Poursuivre notre politique consistant à faire des escales de courtoisie dans les états voisins et faire acte de présence.
- Mieux associer les territoires d'Outre-mer dans les négociations de Bruxelles.
- Bref, de montrer notre présence et de l'affirmer dans cette partie du monde.

Car si la géoéconomie est de plus en plus polarisée autour de la Chine qui étend sa présence en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-est, en Micronésie et en Mélanésie, l'équilibre global de l'espace indopacifique reste à déterminer. Les risques de conflits dans cet espace sont considérables (Taïwan, Corée du nord, les guerres civiles sont nombreuses (Birmanie, Éthiopie, Somalie, Yémen). Une réflexion en profondeur sur l'utilisation du concept indopacifique s'impose de toute urgence au sein de l'État.



INDO-PACIFIQUE - LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPÉENNE

Par Rémi PERELMAN, Asie 21

Le 16 avril 2021, le Conseil de l'Union européenne a déclaré son intérêt pour l'Indo-Pacifique et sa volonté d'y renforcer son influence et sa coopération. Les initiatives prises précédemment par la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark sont ainsi confirmées et soutenues au niveau communautaire, voire élargies. Sans hostilité, ce premier document sera suivi par un second, plus détaillé rappelle à la Chine qu'il convient de respecter les règles internationales.

* UE : Union européenne / IP : Indo-Pacifique

FAITS

Le 16 avril 2021, le Conseil de l'UE a adopté un document intitulé « *Stratégie de l'UE pour la coopération dans l'IP* ». Il annonce la détermination de l'Europe à renforcer son influence dans la région en s'y réengageant politiquement pour contribuer à sa stabilité, sa sécurité, sa prospérité et son développement durable, sur la base de la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international.

ENJEUX

L'UE, signalant qu'il faudra désormais tenir compte d'une position plus ferme de sa part y compris dans le domaine de la défense :

- Pose le principe de la coordination de l'action de ses membres dans la région ;
- Affirme sa volonté de renforcer son autonomie stratégique et d'agir en tant qu'acteur mondial.

COMMENTAIRES PROSPECTIFS

Ce document vient après plusieurs programmes nationaux consacrés à l'IP produits dans des formats divers depuis 2018. Y sont identifiés les domaines potentiels de coopération avec les acteurs régionaux (commerce, routes maritimes, investissement, changement climatique, lutte contre la covid, terrorisme transnational, etc.). Précurseur d'une communication de la Commission annoncée pour septembre 2021, il brosse le cadre des intentions : sans être le brûlot antichinois comme le décrivent la plupart des commentateurs, l'UE entend cependant :

envoyer mezza voce un avertissement à Pékin quant à ses manœuvres hostiles (entrave à la libre navigation dans les eaux internationales, activités cybernétiques malveillantes, désinformation, etc.). L'article 6.4, sans nommer la cible, vise Pékin, perçu avec une inquiétude croissante. Bruxelles répond ainsi à l'appel de Washington pour renforcer l'engagement dans la région ; renforcer son rôle de partenaire coopératif dans l'IP, en apportant une valeur ajoutée aux relations avec tous ses partenaires de la région.



Après une stratégie globale avec l'Afrique (9 mars 2020), l'UE ébauche sa future politique à l'égard du versant asiatique et Pacifique de l'IP. La « *Stratégie de l'UE pour la coopération dans l'IP* » a pour ambition de donner de la cohérence aux actions des membres de l'Union. Plusieurs sujets susciteront des débats.

• QUELS INTERLOCUTEURS ?

L'accent est explicitement mis sur l'ASEAN (notamment : Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande et Vietnam) et son architecture régionale ainsi que sur des accords avec l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et... les Maldives.

Avec la Chine, « *rival systémique* » et « *concurrent stratégique* », la nature des relations reste une épineuse question, quelle attitude adopter : diplomatie nuancée de la Nouvelle-Zélande ou simplicité australienne ? Après sa suspension le 4 mai 2021, la renégociation de l'Accord global UE-Chine sur l'investissement en sera l'occasion. Enfin, l'UE continuera d'explorer l'approfondissement des relations économiques avec la région dans le cadre de l'Accord global et progressif de partenariat transpacifique (PT-PGP) et du partenariat économique régional global (RCEP).



● **CONDITION DE LA MISE EN ŒUVRE.** La plus permanente d'entre elles, donc la plus évidente, tenant au caractère éminemment océanique de la région, la capacité à s'y mouvoir. Une conséquence en découle : la capacité des marines européennes à agir efficacement ensemble. Familière pour la France, car historiquement fondée notamment sur la continuité de sa souveraineté dans l'IP, cette conséquence reste à considérer pour les autres membres de l'UE. Pour autant, le précédent de l'opération Atalante permet a priori d'être optimiste ainsi que les prises de position évoquées de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas, et sans doute celle du Danemark.



● **COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE EN IP.** Bien que le Brexit ait rompu les liens institutionnels du Royaume-Uni et de l'UE, les cadres existent pour que la coopération entre forces navales française et britannique puisse se développer (organisation de patrouilles navales conjointes, interopérabilité...) : accords de Lancaster House (2010), conseil ministériel de défense franco-britannique (18/1/2018), initiative européenne d'intervention (25/6/2018), laquelle concerne la défense de 9 pays européens : la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les Pays-Bas, le Portugal et... le Royaume-Uni. Les porte-avions *Charles De Gaulle* et *HMS Queen Elizabeth* devraient s'exercer ensemble prochainement en Méditerranée.

● **LEADERSHIP FRANÇAIS EN IP.** La puissance de la tectonique géopolitique (États-Unis-Chine) pourrait finir par contraindre la puissance moyenne qu'est l'UE à concrétiser son indépendance stratégique en prenant différentes initiatives comme celle de confier à la France la mission de constituer la cheville ouvrière d'une coopération navale franco-britannique et franco-allemande, que suivraient d'autres pays de l'UE dans l'univers peu connu de l'IP.

NB : Cf. *Stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique*. Cf. dans ce n° 151 : *Chine-Philippines-Mer de Chine du Sud, entre tensions persistantes et dialogue* (D. Schaeffer) / *Asie21* n° 131 2019-09, *Indo-Pacifique entre deux puissances*. *Asie21* n° 144 2020-11, *Allemagne : une politique indo-pacifique pour l'UE*. *Asie21* n° 146 2021-01, *Royaume-Uni - Indo-Pacifique, désormais l'air du large*. *Asie21* n° 147 2021-02, *Pays-Bas - Indo-Pacifique, retour à Batavia*. *Asie21* n° 149 2021-04, *Danemark - Indo-Pacifique, mais pas seul*.

Opération Atalanta

L'opération Atalanta - ou Atalante, a été initiée par la France et mise en œuvre par l'UE dans le cadre de la force navale européenne (Eunavfor) et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans le but de lutter contre l'insécurité dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, une zone maritime menacée par des pirates venant des côtes somaliennes. Elle a mis en ligne par rotation les marines de 18 pays, dont 15 de l'UE et 3 extérieurs (Norvège, Corée du Sud et Nouvelle-Zélande). Engagée en décembre 2008, elle est aujourd'hui prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Whitsun Reef et réactions européennes

Le 7 mars 2021, la Chine faisait stationner environ 220 navires de pêche sur un haut-fond de l'archipel contesté des Spratleys (Whitsun Reef ou Julian Felipe Reef) en mer de Chine du Sud, proche de la province insulaire philippine de Palawan. Les Philippines ont estimé qu'en fait, ces navires appartenant à la milice maritime chinoise, l'amarrage de ces forces paramilitaires venait en opération préalable à une prise de contrôle du récif. Manille a donc déposé le 22 mars une protestation diplomatique contre la Chine, laquelle a rejeté l'accusation, la flottille cherchait un abri en raison de mauvaises conditions météorologiques... Tout en se retirant progressivement, la dispersion de la « *flottille de pêche* » vers d'autres îlots des Spratly a prolongé les tensions diplomatiques. Diverses réactions européennes à l'encontre de Pékin, tenant directement ou non à cet incident, ont été enregistrées :

- le 22 mars, l'UE imposait des sanctions contre quatre responsables chinois impliqués dans la répression de la minorité musulmane des Ouïgours, s'ensuivaient les contre-sanctions chinoises ;
- le 31 mars, l'Allemagne et la France exprimaient leur inquiétude face aux tensions entre la Chine et les Philippines ;
- le 25 avril, l'UE dénonçait les actions de Pékin en mer de Chine méridionale ;
- le 4 mai, la Commission européenne suspendait le processus de ratification de l'accord global sur les investissements avec la Chine, signé après sept années de négociations en décembre 2020 sous la pression de Berlin ;
- du 11 au 16 mai, la manœuvre ARC21 réunit les forces françaises, américaines, australiennes et japonaises à Kirishima (Kyushu) : reprise d'une île par la force.

Rappel : la « *note verbale* » du 16 septembre 2020 adressée au secrétariat général des Nations unies rappelait que « *À la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni continueront de défendre et d'affirmer leurs droits et libertés tels qu'ils sont consacrés par la CNUDM et de contribuer à promouvoir la coopération dans la région conformément à la Convention* ».



TAIWAN – CHINE – ÉTATS-UNIS

Par Catherine BOUCHET-ORPHELIN, *Asie21*

TSMC : sans issue. / Actes de guerre économique : Chips for America Act et Loi chinoise anti-sanctions pour contrer les sanctions étrangères

L'entreprise taïwanaise TSMC a rejoint la coalition américaine des semi-conducteurs (SIAC) mise en place par les meilleurs développeurs et utilisateurs de puces américains. Cette coalition, composée de 65 acteurs majeurs de la chaîne de valeur des semi-conducteurs, va permettre le renforcement de l'industrie américaine des puces et rendre plus difficile l'accès de la Chine aux nanotechnologies.



FAITS

11/05/2021 : création de la SIAC¹ par des leaders de l'industrie des semi-conducteurs pour sécuriser les investissements américains dans la R&D et la fabrication de semi-conducteurs. Cette coalition appelle les membres du Congrès à affecter 50 milliards de dollars au financement du **Chips for America Act** (incitations nationales à la fabrication de puces et initiatives de recherche). Sa formation a pour but immédiat de pousser le gouvernement américain à fournir des subventions pour la fabrication de puces sur le sol américain.

12/05/2021 : TSMC rejoint la coalition.

28/05/2021 : le Sénat américain propose, pour sa loi 2021 sur l'innovation et la concurrence, un budget de 250 milliards de dollars, pour soutenir les États-Unis en tant que leader technologique dans la R&D et la production de puces haut de gamme. Cette loi donnerait un droit de regard sur les fonds investis en Chine par les entreprises subventionnées.

03/06/2021 : Joe Biden allonge la liste noire initialement mise en place par Donald Trump d'entreprises chinoises, accusées de soutenir les activités militaires et/ou politiques de Pékin et qui ne pourront désormais plus bénéficier d'investissements américains.

Les entreprises ou les particuliers américains ne pourront plus investir au motif de sécurité nationale et ceux qui détiennent des participations et autres intérêts financiers dans ces sociétés auront jusqu'au 2 août 2021 pour les céder.

08/06/2021 : le **projet de loi américain** sur les investissements ambitieux dans la science et les technologies pour contrer la menace économique de la Chine et son modèle « autoritaire » est **adopté**.

09/06/2021 : une **loi anti-sanctions** est adoptée par Pékin (ANP) et concerne toutes les entreprises qui auront contribué aux sanctions occidentales contre la Chine.



ENJEUX

- **Pour la SIAC** : pousser le gouvernement américain à fournir des subventions pour la fabrication de puces sur le sol américain.
- **Pour les États-Unis** : porter un coup dur à l'économie et au développement technologique chinois.
- **Pour la Chine et les entreprises étrangères** : il s'agit d'une atteinte au secret des affaires car les entreprises qui travaillent avec la Chine seront obligées de dévoiler leurs dossiers commerciaux aux États-Unis. Mais le pouvoir chinois a riposté en une semaine avec sa loi anti-sanctions.
- **Taiwan [TSMC]** est condamné à choisir les États-Unis puisqu'il y a déjà investi et ne peut pas faire marche arrière et donc est condamné à dévoiler sa carte chinoise.



COMMENTAIRES PROSPECTIFS

Cette loi **Chips for America Act** va permettre de soutenir l'économie américaine, les infrastructures importantes et la défense nationale. Si les entreprises japonaises et sud-coréennes ont rejoint la SIAC, les entreprises chinoises en sont exclues. La promulgation de cette nouvelle loi a déclenché une réaction de la part d'entreprises estimant qu'elle s'ingère dans les opérations des entreprises américaines en Chine.

Par cette loi, les États-Unis se réservent le droit de contrôler tous les investissements de TSMC en Chine et donc d'avoir accès à tous ses dossiers. Et si TSMC refusait de coopérer, il se retrouverait hors la loi. Cela rappelle l'affaire Alstom General Electric et le fait que toute transaction internationale qui transite via des équipements comportant des composants américains est sous la loi américaine².

Alex Capri³ souligne que la Chine va être confrontée à des défis plus difficiles avec la construction du « *réseau d'encerclement de semi-conducteurs américain* ». TSMC a déjà des usines aux États-Unis et commence un nouveau projet en Arizona pour des usines de fabrication de 5 nm et de 3 nm, dans le domaine militaire ; dans son usine de Nankin, il fabrique et fournit au Continent des puces de 28 nm principalement, les plus avancées que puisse obtenir la Chine continentale de Taïwan⁴.

Les membres de la SIAC

La SIAC est dominée par des entreprises technologiques américaines, leaders en amont et en aval de l'industrie des semi-conducteurs et des industries technologiques, comme Amazon, Analog Devices, Apple, AMD, AT&T, Broadcom, Cisco, Esmol, GE, GlobalFoundries, Google, IBM, Intel, Micron, Microsoft, Verizon mais comprend également un certain nombre de poids lourds asiatiques et européens dans la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs, tels que TSMC et MediaTek de Taïwan, Tokyo Velocity, Nikon du Japon, Samsung Electronics et SK Hynix de Corée du Sud, ainsi que la société hollandaise ASML, seul fournisseur d'équipements de photolithographie de pointe utilisés pour fabriquer des puces haut de gamme et l'Allemand Infineon.

RÉFÉRENCES

¹ La SIAC a pour :

- mission de faire progresser les politiques fédérales qui encouragent la fabrication et la recherche de semi-conducteurs aux États-Unis afin de renforcer l'économie américaine, la sécurité nationale et les infrastructures critiques ;
- objectif principal d'assurer le financement du CHIPS for America Act, une loi promulguée plus tôt cette année qui a autorisé mais n'a pas financé les incitations nécessaires à la fabrication de semi-conducteurs et les initiatives de recherche.

² Cf. Le piège américain, l'otage de la plus grande entreprise de destabilisation témoigne, Frédéric Pierucci, éd. JC Lattès, 2019

³ Alex Capri : chercheur à la Fondation Hinrich et chercheur principal à l'Université nationale de Singapour.

⁴ Cf. Asie21 n° 150/2021-05 Taïwan - Chine - États-Unis : Les puces, pétrole du XXI^e siècle. Chasse au trésor de la Chine et des États-Unis.



Catherine Bouchet-Orphelin, rédacteur en chef

Lettre confidentielle Asie21-Futuribles

VEILLE • ANALYSE • PROSPECTIVE

Le contexte de l'intelligence stratégique

catherine.bouchet.orphelin@wanadoo.fr

06 77 15 81 01 - asie21.com



FACE À L'EXPANSIONNISME CHINOIS

Par le Général (2S) Jean Vincent BRISSET

La prise en compte du poids réel de la Chine dans le fonctionnement du globe est, pour l'essentiel de ceux qui ne sont pas des spécialistes de son étude, très nouvelle. La rivalité Chine US est devenue le sujet à la mode, très réducteur et qui reste le plus souvent analysé au travers d'une grille de lecture qui est celle des « *Sciences Politiques* » telles qu'elles sont enseignées dans les universités occidentales.

On peut se demander si cette approche est pertinente. On voit de plus en plus de gouvernants découvrir que la montée en puissance de la Chine pose de nouveaux problèmes. A tel point que l'attitude, souvent adoptée précédemment, de « *coopération win win* » est totalement remise en question.



Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera. Même si Napoléon n'a jamais prononcé cette phrase que lui attribuait faussement un écrivain à la recherche d'un titre ronflant, la menace chinoise a longtemps été ignorée ou cachée, surtout par ceux qui pensaient pouvoir y faire des affaires.

Dès le début des années 50 quelques tentatives pour mettre en place des contremesures robustes ont rapidement été envisagées par les plus lucides, mais n'ont jamais pris une ampleur à la taille du problème.

Quand elle se bat contre les troupes de l'ONU en Corée, les Etats-Unis envisagent très sérieusement des frappes nucléaires sur le territoire chinois. Dès cette époque, la politique étrangère de Washington est basée sur l'endiguement, qui se traduit par la création d'un cordon sanitaire de pays autour des pays communistes et la crainte « *théorie des dominos* » de voir se rompre ce cordon si un premier pays devait tomber.

En 1955, l'OTASE réunit autour des Etats-Unis quelques pays de l'Indopacifique, mais aussi la France et le Royaume Uni pour faire barrière au communisme en Asie. L'organisation ne parviendra jamais à maturité et se délite rapidement, pour disparaître en 1977.

Les Etats-Unis maintiendront longtemps une importante présence militaire en Thaïlande et aux Philippines, s'ajoutant à celle au Japon, en Corée du Sud et, jusqu'en 1978, à Taïwan. Les années 80 ont été, pour les pays occidentaux, ceux du rêve de relations gagnant-gagnant avec la Chine. Les événements de Tiananmen ont, momentanément, brisé ce fantasme, qui a progressivement repris de la vigueur alors que la Chine devenait « *l'usine du monde* ».

La position des Etats Unis s'est, principalement pour des raisons commerciales et économiques, de nouveau durcie. L'administration Obama a beaucoup parlé d'un « *pivot asiatique* » qui est resté au stade du discours. Le successeur, arc bouté sur des relations strictement bilatérales confinant au bras de fer, a promu une politique « *carotte/bâton* » qui a contraint Pékin à nombre de concessions en matière économique et douanière particulièrement.



Dans les mêmes années, les Européens ont voulu suivre une voie moins dure, menés en particulier par l'Allemagne qui était un des rares pays à avoir une balance commerciale excédentaire avec la Chine. Le Président Biden, qui a tenu des discours électoraux très durs vis-à-vis de la Chine, semble continuer la politique de son prédécesseur, en voulant cependant impliquer d'autres partenaires de bon niveau plutôt que de se limiter au bilatéral. La crise sanitaire a conduit à un nouveau durcissement. Beaucoup ont découvert l'importance de la dépendance à l'usine du monde et les limitations de souveraineté que cela entraînait.



Si les Occidentaux ont toujours vu la Chine comme un pays lointain, le reste des pays asiatiques se sentent bien davantage concernés, et ce n'est pas seulement sur le plan économique. L'Empire du Milieu a une vision traditionnelle des relations extérieures qui est très particulière. Autour de ce « *Milieu* » gravitent de nombreux pays (14 ont des frontières terrestres avec lui) qui ont été, dans le passé long, des vassaux ou même des colonies.



Au-delà de cette couronne, les autres peuples étaient des étrangers complets, avec lesquels on ne voulait pas avoir de rapports. Les choses ont bien changé, mais cette notion de division du monde en trois cercles concentriques demeure profondément ancrée.

Les pénétrations, surtout occidentales, mais aussi japonaises ou russes, ont contraint la Chine à perdre l'allégeance de la plupart des vassaux ou à accepter des « *Traités inégaux* » qui spoliaient l'Empire et que certains voudraient, encore aujourd'hui, remettre en question dès que les rapports de force s'inverseront.

Aujourd'hui, presque tout le monde a compris que le discours que tient toujours Pékin sur sa volonté de paix et sur le refus, incluant la Chine elle-même, de tout ce qui n'est pas multilatéralisme, n'est plus cohérent avec la réalité de ses actions.

C'est elle qui est le moteur des tensions en Mer de Chine du Sud, et autour des Senkaku, elle qui a provoqué plusieurs incidents graves avec l'Inde, elle qui multiplie les incursions dans la zone d'information de défense aérienne de Taïwan et elle qui parle ouvertement de déni d'accès dans des zones maritimes qui vont très au-delà de ses eaux territoriales.

C'est encore elle qui, depuis maintenant 20 ans, fait monter en puissance ses forces militaires et leur donne des moyens de plus en plus offensifs. Tout aussi graves, l'utilisation militaire de l'espace, les attaques cybernétiques, la propagande sur les réseaux sociaux, le non-respect de la propriété intellectuelle et industrielle. Beaucoup font aussi grief à la Chine de son indéniable responsabilité dans la crise sanitaire qui a pris son origine sur son sol. La plupart des commentateurs voient dans ces actions une volonté de prendre la place des Etats-Unis comme seule superpuissance mondiale. Les choses ne sont peut-être pas aussi simples.

Dans son histoire, la Chine n'a jamais cherché à être une puissance mondiale. Aujourd'hui encore, il y a certainement des tiraillements au sommet du pouvoir entre ceux qui voudraient faire de leur pays une hyperpuissance mondiale et ceux qui restent dans l'image traditionnelle d'un empire entouré de vassaux soumis. Que ce soit dans le passé (Corée, Vietnam) ou plus récemment (Inde, Japon, Taïwan) les forces armées chinoises n'ont jamais été dans une posture offensive ailleurs que dans leur périphérie immédiate. On a souvent tendance à penser que le régime, très autoritaire, est monolithique. C'est ignorer qu'au sein de ce qui est, dans les faits, un parti unique, les oppositions existent.

Depuis son arrivée au pouvoir, Xi Jinping a éprouvé le besoin de se débarrasser des opposants, et a multiplié les campagnes anti-corruption et même des actions encore plus étonnantes comme l'enlèvement du directeur d'Interpol. La construction de bases militaires sur des récifs inhabitables en mer de Chine méridionale et la mise au pas de Hong Kong, en violation des engagements pris, a permis de confirmer que le monde libre n'était pas encore prêt à s'opposer efficacement aux visées de Pékin.

On a aussi très peu parlé d'un changement majeur dans la communication au sujet des doctrines d'emploi du nucléaire. La Chine semble être passée d'un refus absolu de l'emploi en premier à l'éventualité d'un emploi « *pour préserver les intérêts vitaux de la nation* ». Certains pensent déceler une volonté de devenir une puissance globale dans les énormes projets de routes de la soie, tant terrestre que maritime.



Cette dernière, en particulier, donne lieu à la mise en place de points d'appui militaires (ou aptes à assister des déploiements de forces armées) au Sri Lanka, au Pakistan et même d'une vraie base militaire, la première dans l'histoire de la Chine, à Djibouti. Le discours de Pékin à ce sujet tend à minimiser l'aspect militaire de tout ce qui tourne autour de ces implantations et à le réduire à des considérations de sécurité des voies maritimes.

Il est d'ailleurs à noter qu'il ne semble pas y avoir de tels points d'appui le long de la route de la soie terrestre. Même si l'on accepte de ne considérer ces routes que comme des pseudopodes à vocation uniquement commerciale, leur développement, combiné à d'autres entreprises de « *Soft Power* » amène à craindre une mainmise, sans bataille, de la Chine sur l'ensemble du monde.

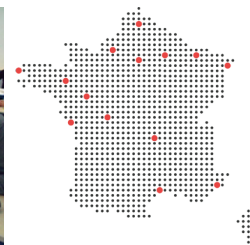
Parmi les éventuelles menaces, celle que pourrait représenter la diaspora chinoise, forte de 50 millions d'individus dont une trentaine résident dans des pays d'Asie, est rarement évoquée.



Pourtant, à la fin du XIX^e siècle, la crainte du « *Péril Jaune* » a d'abord été une réaction de l'Occident face à l'arrivée de migrants économiques chinois avant de se reporter sur l'expansionnisme japonais. Cette crainte a largement disparu, l'intégration des communautés chinoises étant globalement une réussite. Toutefois, parmi les manifestations du *Soft Power* chinois, deux commencent à inquiéter certains responsables.

Les étudiants sont souvent soupçonnés d'être un des moyens d'espionnage au profit de leur pays. La manière dont ils ont parfois pu être amenés à être rameutés par leur ambassade pour manifester « *spontanément* » contre leur pays d'accueil interroge.

Les Instituts Confucius, dont le but est de promouvoir la langue et la culture chinoise ont été créés en 2004. 17 ans plus tard, ils sont plus de 500 et sont clairement identifiés comme étant au moins des relais d'influence du Parti Communiste chinois.



La Chine avait choisi, à partir des années 80, de devenir l'usine du monde. Les gouvernants occidentaux ont largement profité cette situation qui permettait d'augmenter le pouvoir d'achat des plus modestes et surtout d'enrichir encore davantage les plus riches. Les bénéficiaires de ces choix ont attendu les pénuries de masques au début de la pandémie actuelle pour découvrir que le « *pas cher* » était ruineux en matière de souveraineté. Les pays occidentaux ont désormais pris en compte le fait que la Chine n'est pas un ami, au mieux un concurrent, peut être un ennemi.

Les menaces les plus évidentes, et celles sur lesquelles se concentrent l'immense majorité des politiques occidentales, sont liées à l'économie. Ils ont beaucoup de mal à les contrer, car exclure la Chine de la liste des fournisseurs du quotidien amènerait à accepter une hausse de beaucoup de prix et se priver de certains débouchés. Mais il existe aussi une vraie menace qui relève davantage du domaine militaire. Entre les extensions de zones de souveraineté en Mer de Chine du Sud et de l'Est et menaces sur l'indépendance de fait de Taïwan, les réalités sont indéniables. Les membres de l'OTAN ont réagi en ordre d'autant plus dispersé que le périmètre d'intérêt de l'alliance n'était pas concerné.



La montée en puissance de l'Armée de libération populaire est inquiétante. Elle est réelle, surtout sur le plan des matériels. Il faut toutefois la relativiser. Les nouveaux équipements ne sont pas aussi terrifiants que certains voudraient le faire croire et, surtout, il ne suffit pas d'avoir les matériels quand les stratégies, les doctrines, les entraînements restent à la traîne. Depuis quelques années, la notion « *Indo-Pacifique* » devient à la mode, même si elle n'est que la conséquence de la découverte par certains géopolitologues du fait qu'il existe d'autres cartes du monde que celles centrées sur l'Atlantique.

Au-delà des discours, la prise en compte de la nécessité d'une réaction solide face aux volontés chinoises semble se confirmer. Comme souvent, les Etats-Unis ont été les premiers à faire naviguer régulièrement leurs bâtiments de combat dans des zones où la Chine étend son territoire maritime, au mépris des lois de la Mer qu'elle a pourtant ratifiées. Le Royaume Uni et la France ont suivi, à une toute petite échelle, pour marquer leur solidarité dans la préservation de la liberté de navigation.

Même si l'appel aux européens du Ministre de la Défense français de l'époque a tardé à être entendu, on constate que la marine allemande envoie une frégate. Cette dernière constatation est particulièrement importante dans la mesure où elle marque un changement assez radical de la part d'un pays qui entretient, grâce à la solidité de sa base industrielle, des rapports particulièrement fructueux avec la Chine.

L'AUKUS, présenté par le gouvernement français comme une trahison, est une de ces réactions. Elle est encore au stade des discours, mais elle confirme bien le fait que les pays qui sont directement exposés à une menace chinoise ont besoin d'alliés forts, capables d'être présents et de dissuader.

Pour le moment, le risque d'un coup de force de Pékin contre des moyens navals ou aériens occidentaux semble exclu. Mais il demeure toujours le risque d'une collision accidentelle lors des frictions qui accompagnent chaque passage d'un bateau ou d'un avion militaire occidental dans des zones où la Chine a unilatéralement décrété qu'elle était souveraine.

Plus hypothétique, mais beaucoup plus grave, est le risque lié aux problèmes de politique intérieure que connaît Xi Jinping. Sa volonté autocratique se heurte à des oppositions qui pourraient profiter de difficultés économiques du pays. Comme tout autocrate en difficulté, Xi pourrait être tenté de resouder sa population derrière lui en se lançant dans une aventure militaire, sans doute en direction de Taïwan que Biden a promis de défendre militairement.



L'EUROPE, LA DEFENSE EUROPEENNE, REALITES ET PENSEE COMPLEXE...

Par Roland PIETRINI, écrivain et auteur

Alors qu'une élection majeure approche, le Président en exercice annonce un plan de financement intitulé «*France 2030*». D'un montant de 30 à 50 milliards d'euros, il devrait permettre aux entreprises de financer et de développer en France des projets de démonstrateurs industriels.

En réalité, ce ne sont que des repositionnements de crédit déjà programmés dans le cadre du précédent plan de relance déjà annoncé de 100 milliards. Ce redéploiement, je cite, de 8 milliards d'euros pour le volet énergie, 4 milliards d'euros pour la révolution des transports, 2 milliards d'euros pour une alimentation saine, durable et traçable, 3 milliards d'euros pour combler le retard dans l'innovation en matière de santé, 6 milliards d'euros pour sécuriser les approvisionnements en matériaux et composants électroniques, 2,5 milliards d'euros pour la création de nouvelles filières industrielles et nouvelles compétences et 5 milliards d'euros pour le capital-investissement ne devrait pas avoir de conséquence, (s'il était appliqué), cela ne changerait pas grand-chose pour la R&D défense, dans la mesure où celle-ci se situe déjà en pointe de la recherche et de l'innovation.



En 1920, Raymond Carré de Malberg¹, avait construit une véritable théorie générale de l'État en souhaitant substituer à l'idée de soumission envers l'État, celle de collaboration du citoyen aux tâches de l'État. Dans un contexte démocratique de plus en plus contesté, il serait bon de se poser la question de savoir pourquoi un seul homme à la tête de l'État, fût-il supérieurement intelligent, pourrait à lui seul décider de l'avenir d'un peuple sans que celui-ci ait finalement les moyens de s'exprimer sur ses propres besoins.

Lorsque l'intelligence est au service d'un dogme, mélange de soumission au mondialisme, à l'OTAN, au fédéralisme européen, au multiculturalisme, il ne faut pas s'étonner que les peuples grondent et veuillent reprendre leur destin en main. La souveraineté de la France, tout comme celle des pays européens, a disparu le 7 février 1992, quand a été signé, à Maastricht, par les représentants de 12 États, un traité sur l'Union Européenne, sans consentement et sans aucun mandat des peuples concernés.

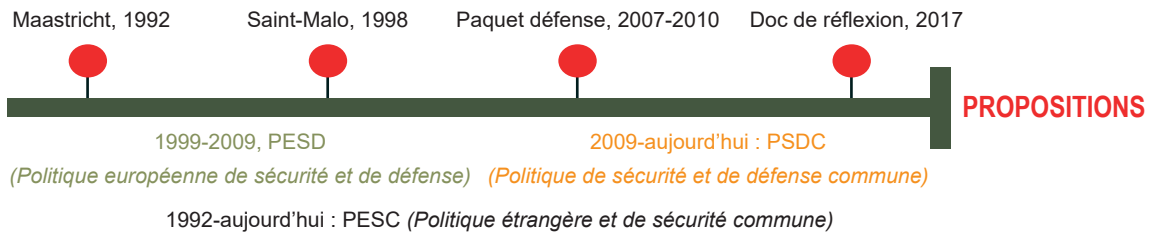


Ce traité repose sur trois piliers, la dissolution des États-Nations dans une communauté européenne supranationale, la construction d'une politique étrangère et de sécurité commune qui tend à enlever aux États le droit de décider en matière internationale et de défense, la coopération policière et judiciaire et la prééminence des juges européens sur celles des juges légitimes de chacune des Nations. Ce péché originel détermine un certain nombre de positionnements clivants entre ceux qui croient encore à la légitimité des peuples dans leur différence contre ceux qui pensent que la légitimité serait celle d'une supranationalité dans «*l'indifférence*» des cultures et des histoires.

Les valeurs de l'Europe énoncées dans l'art. 1-2 du traité constitutionnel en énumère six : dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit et respect des droits de l'homme renvoient à l'environnement social européen, lui-même basé sur le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination, ce qui ouvre la porte à toutes les interprétations et au laxisme ambiant à propos des phénomènes migratoires. Dans ce contexte d'affrontement entre deux visions, la politique de défense de la France est en errance entre deux impératifs, celui de l'indépendance de ses décisions par le biais de sa force de dissuasion nucléaire et de son siège au conseil de sécurité et celui de son appartenance à des instances supranationales dont la PSDC et l'OTAN.



L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE DÉFENSE



Or, la défense ne peut que reposer sur une politique étrangère souveraine ce qui se heurte aux impératifs supranationaux initiés par le traité de Maastricht, car les accords sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) signés en 1992, précisés ensuite par le sommet franco-britannique de Saint-Malo en 1998, ont permis de définir le cadre et les objectifs de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), afin de gérer collectivement les crises internationales. Ce sont des modèles de complexité.

Son nom actuel, celui de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) porte en lui nos contradictions. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, il faut une capacité à intégrer une pensée complexe, dont je ne citerai qu'une partie de la définition donnée par son créateur Edgar Morin.

Elle ne peut se résumer en une seule phrase, ce qui irait à l'encontre même du concept de rendre simple ce qui ne peut qu'être compliqué et embrouillé ce qui pourrait être simple. « *Le but de la recherche de méthode n'est pas de trouver un principe unitaire de toute connaissance, mais d'indiquer les émergences d'une pensée complexe, qui ne se réduit ni à la science, ni à la philosophie, mais qui permet leur intercommunication en opérant des boucles dialogiques* ». Notre président adepte de la pensée complexe traduit cet axiome en le simplifiant par une politique du « *en même temps* », ce qui rend la complexité de la chose aussi peu convaincante que la chose elle-même dans sa complexité.

● **QU'ON EN JUGE :** Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a créé le poste de haut représentant de l'UE et élargi le cadre d'action de l'UE en matière de sécurité et de défense (actions conjointes de désarmement, conseil et assistance militaire, prévention des conflits et maintien de la paix, stabilisation à la fin des conflits).

Le président Emmanuel Macron et la chancelière allemande Angela Merkel ont plaidé la construction d'une Europe de la défense, suite notamment à l'affaiblissement de la présence américaine en Europe sous la présidence américaine de Donald Trump de 2017 à 2021. La question de la dépendance aux États-Unis a été reposée avec force, tandis que le Brexit a suscité de nouvelles réflexions, les Britanniques ayant souvent fait blocage à une intégration européenne trop prononcée en termes de défense.

Le citoyen lambda, que je suis, face à la complexité des différentes politiques de défense européennes et otaniennes et des coopérations croisées, est dans l'incapacité de comprendre quelle est la volonté de la France et ses capacités réelles face aux nouvelles menaces. En un mot et de manière triviale, et sans trahir Edgar Morin, pour qui j'ai le plus grand respect, mais qui pourrait me considérer à juste titre comme un esprit simple pour ne pas dire simpliste, la PSDC dans l'OTAN, c'est une usine à gaz !

● **PAR EXEMPLE :** En juillet 2020, le Premier ministre avait rappelé lors de sa présentation du plan de relance économique du gouvernement par suite de la crise de la covid que la défense était un acteur majeur de la relance de notre économie. « *Chaque année, des milliers de PME, ETI et start-ups bénéficient d'une partie du budget du ministère des Armées. Cette base industrielle et technologique de défense (BITD) représente, à elle seule, 200 000 emplois en France. Toutes ces entreprises travaillent directement ou indirectement pour équiper les forces.* » « *Le ministère des Armées dispose du premier budget d'investissement de l'État. Il faut mettre cette force au service de l'économie française et de nos entreprises de défense* », rappelait, en mai dernier, la ministre des Armées, Florence Parly, au Sénat ».

En effet, 1300 entreprises industrielles génèrent 300 000 emplois directs et indirects, dont le volume en chiffre d'affaires était de 58 milliards d'euros en 2018, une balance commerciale positive vis-à-vis du reste du monde de 34 milliards d'euros et 58 000 recrutements sur les 5 dernières années. En des domaines stratégiques, tels que ceux de la construction navale, de l'aéronautique et de l'espace et du nucléaire, nous sommes une Nation relativement souveraine. Nous sommes le seul pays en Europe à pouvoir construire en totale autonomie des sous-marins nucléaires, des frégates et des chasseurs de 4/5^e génération plus. Nous savons concevoir et construire des missiles nucléaires, nous pourrions même si nous ne nous étions pas liés à l'Allemagne pour un projet de drone Male qui ne correspond pas à nos besoins, développer seuls le drone Neuron.²

Il est vrai que nous dépendons de la technologie américaine pour le système de catapulte électrique de nos porte-avions, mais nous sommes les seuls dans le monde, avec les États-Unis à posséder un porte-avions nucléaire de type Catobar.³ Nous avons des atouts indéniables, mais la vision européiste risque de nous amputer peu à peu de nos pépites industrielles, au nom d'une chimère, celle de la défense européenne et de la coopération franco-allemande. L'axiome qui consiste à accroire qu'à plusieurs on serait plus fort est inexact, alors que tout démontre que c'est par une coopération raisonnée d'État à État que nous pouvons construire et faire aboutir des projets gagnants-gagnants. Les élites dirigeantes⁴ qui pilotent les programmes de défense semblent privilégier systématiquement des programmes en coopération européenne parfois au détriment de notre propre tissu industriel.

Ce « *tropisme européen* » face à une analyse objective de la situation réelle de nos capacités démontre le contraire des objectifs poursuivis. Les exemples d'analyse a posteriori des programmes effectués par la cour des comptes démontrent que le partage des coûts est un leurre. Le programme Eurofighter Typhoon, par rapport au Rafale, aura coûté deux fois plus cher en termes de R&D aux pays signataires pour un résultat plus que mitigé, celui-ci (le Typhoon) n'étant toujours pas multi-rôles et évolutif contrairement au Rafale, et s'exporte peu.



Les FREEM construites avec les Italiens dont la cible de 17 (pour la France) a été ramenée à 8 aura finalement coûté deux fois plus cher par bâtiment et finalement seul 15% des navires partagent la même technologie en commun avec les FREEM italiennes, mieux armées. Si nous avions mené ce programme seuls, le coût de R&D et de construction aurait été le même. Les coûts et délais sur certains programmes sont estimés à 20% plus chers en raison des surcoûts engendrés par des exigences différentes. C'est le cas de l'hélicoptère NH90, de l'A400M, du futur drone européen, et de bien d'autres programmes à venir. Cela ne veut pas dire que nous devons faire tout, seuls, cela veut dire que nous devons choisir nos programmes de coopération en fonction de nos intérêts et cesser de considérer l'euro-intégrisme comme une fin en soi.

Au niveau bilatéral, la France coopère étroitement avec l'Allemagne et le Royaume-Uni dans les domaines opérationnel, capacitaire et industriel. Mais c'était avant, avant le Brexit et le coup de poignard dans le dos des Anglais à propos des sous-marins australiens et la montée des tensions entre la France et le Royaume-Uni à propos des accords de Calais et des licences de pêche.

On n'est pas loin à reprendre en chœur dans certains ports français « *A la santé du Roi de France, Et merde pour le Roi d'Angleterre, Qui nous a déclaré la guerre ...* ». En l'occurrence, c'est une reine pour qui j'ai le plus grand respect. La signature des traités de Lancaster House en 2010, sous Nicolas Sarkozy, avait alors donné plus de priorité au couple franco-britannique qu'au couple franco-allemand. Puis, la relation privilégiée entre la France et l'Allemagne est devenue, à son tour, sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, un moteur clé de la coopération de défense en Europe ces dernières années, en particulier depuis la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE et la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Cette volonté s'est heurtée à la Realpolitik allemande qui a réitéré sa volonté à plusieurs reprises de confier la défense de l'Europe aux États-Unis dans un cadre uniquement otanien. La France entretient également des relations étroites avec la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède, y compris sur les questions industrielles. Ces accords bilatéraux sont destinés à s'ouvrir à d'autres membres de l'UE - par exemple dans le cadre de la Coopération structurée permanente (CSP), mécanisme qui vise à développer la collaboration des États membres, tout en mettant l'accent sur le codéveloppement des capacités militaires.



Elle complète ses relations bilatérales au niveau européen à l'aide de coopérations en petit groupe, qui sont soit informelles (comme le Triangle de Weimar ou le Format Normandie) soit formelles (comme le développement de l'hélicoptère NH-90, le projet des drones MALE ou encore le système de combat aérien du futur (SCAF). Conformément à la stratégie européenne de sécurité de 2003, la France a donc commencé à viser une action multilatérale en réduisant notamment le nombre de coopérateurs. Elle est passée d'un multilatéralisme « global » à un multilatéralisme davantage européen, voire à un minilatéralisme au sein de l'UE.⁵

En réalité, les Nations européennes au sein de l'Europe ont des intérêts divergents et nous avançons avec deux fers au pied, celui de notre appartenance à l'Otan et celui de notre désir d'une Europe de la défense reposant sur un couple franco-allemand, locomotive d'une Europe à 27, qui construirait une défense européenne forte dans une OTAN qui ne subirait aucune influence américaine, mais avec pour arrière-pensée la prééminence de la France qui prendrait la tête de ce projet. C'est sans aucun doute, l'idée la plus stupide de ce début de siècle. Nous avons la locomotive, ils ont le charbon, et les Américains la gare, l'aiguillage et les horaires.

En 1954, la signature par l'Allemagne fédérale du traité de l'Atlantique Nord avait mis fin à une longue séquence qui, depuis en 1945, mettait le pays vaincu sous la tutelle des vainqueurs avec interdiction de constituer une armée. La RFA obtient le droit de se réarmer dans le cadre de l'OTAN, avec l'accord de ses partenaires européens de l'UEO. En réponse, la RDA signe le pacte de Varsovie.

Depuis cette date, jamais l'Allemagne n'a remis en cause son appartenance à l'Otan qui fut l'une des conditions de sa naissance sur les fonds baptismaux. L'Allemagne est dans l'Otan, avec l'Otan, et elle ne dérogera jamais à cette règle et la France en est son contraire par la volonté de Charles de Gaulle qui voulut faire de la France une Nation souveraine au sein d'une Europe des nations.

Ainsi, nous continuons avec une constance digne des plus grands éloges à creuser notre déclin en partageant notre héritage en des programmes d'importance stratégique majeurs, soumis aux errements de la politique intérieure germanique dont le système de fonctionnement est différent du nôtre et dont l'intérêt est continental, alors que le nôtre est mondial avec nos territoires ultra-marins. Les preuves de cette incompatibilité sont multiples. La vision tout officielle de la ministre de la Défense Annegret Kramp-Karrenbauer, qui déclarait dans une tribune « *Sans les capacités nucléaires et conventionnelles de l'Amérique, l'Allemagne et l'Europe ne peuvent se protéger. C'est un fait* », en rappelant que les États-Unis fournissent 75 % des capacités de l'Otan, 100 % des capacités de défense balistique et que 76 000 soldats américains servent sur le Vieux Continent. « *Compenser tout cela prendrait des décennies* », conclut-elle.

Or, Emmanuel Macron se dit « *en désaccord profond* » avec cette tribune publiée sur le site Politico Europe par la ministre « *Je pense que c'est un contresens de l'Histoire. Heureusement, la chancelière (Angela Merkel) n'est pas sur cette ligne si j'ai bien compris les choses* », réagit le président. Mais réagir sans agir est une forme d'impuissance. Le règne d'Angela Merkel est terminé et cette idée d'une Europe de la défense que seule la France veut défendre est vouée à l'échec car aucun pays européen n'en veut et les États-Unis non plus.

La claque reçue lors de l'affaire des sous-marins australiens aurait dû déciller le président Macron, mais celui-ci ne peut, six mois avant les élections, faire machine arrière, car le constat de son échec dans cette vision européiste sera évidemment mis sous le tapis. Les projets franco-allemands sont quasiment à l'arrêt. Le Bundestag avant les élections fédérales en juin, avait donné un sérieux coup d'arrêt aux projets franco-allemands sur les MGCS (char), au MAWS (avion de patrouille maritime) et surtout à l'hélicoptère Tigre Mark 3.

Depuis, l'Allemagne a décidé d'acheter aux États-Unis cinq avions P-8A Poseidon (Boeing) pour 1,43 milliard d'euros, ce qui a très fortement agacé l'Élysée. Quant au programme MGCS, en l'état et d'après ce que l'on sait, il ne correspond pas à nos besoins et prendra sans cesse du retard. Nous avons besoin d'un char moyen, inclus dans des systèmes de systèmes, fortement mobile et polyvalent, les Allemands souhaitent un monstre de 70 tonnes et avec le projet SCAF⁶ nous risquons de perdre le reste de notre souveraineté, et surtout nos capacités futures d'exportations. La Russie et la Chine ont d'ores et déjà deux longueurs d'avance, les États-Unis tout en vendant leur F35 (un avion auquel eux-mêmes n'ont pas confiance) à l'Europe, possède un avion de 6^e génération, le SCAF arrivera trop tard.

Or, un Euro investi dans la défense, selon Mme Parly, en rapporte deux fois plus à l'économie au bout de 10 ans. Nous voilà donc devant un grand mystère, pourquoi avons-nous depuis au moins deux décennies, diminué à ce point l'investissement dans notre défense, jusqu'à mettre en danger l'équilibre même de nos forces, et créé dans notre cuirasse des trous béants et des incapacités qu'il est désormais difficile de rattraper ?

Dans ce monde, profondément déstabilisé où des Nations tels que la Turquie, la Russie, la Chine, l'Inde, la Corée du Nord, augmentent de manière exponentielle leurs budgets, l'Europe et la France en dépit d'un effort louable qu'il faut souligner n'est pas à la hauteur des enjeux. En ayant reporté le véritable effort après les élections, puisque les hausses les plus importantes (+3 milliards par an) sont prévues à partir de 2023, l'incertitude est de mise.

Quel machiavélisme ! Le général Mac Arthur, affirmait que « *les batailles perdues se résument en deux mots : trop tard* ». Serait-il déjà trop tard ? En tout cas, je crains que le brouillard de la guerre ne rejoigne celui des idées. En matière de défense, si on laisse aux autres non seulement de l'avance mais aussi l'initiative stratégique, alors il ne reste que l'espoir de sa propre supériorité morale, et dans ce domaine pouvons-nous affirmer que nous sommes armés ?

Pour Sun Tzu, le défi de la guerre est une affaire d'esprit plus qu'un affrontement de forces. Dans ces conditions, est-il nécessaire de vouloir se doter des mêmes armes que l'adversaire pour le battre, ou devrions-nous inventer autre chose ? Pour ma part, je pense qu'on peut efficacement lutter contre une masse blindée par exemple avec des antichars, de l'artillerie, des missiles, des drones armés, plus qu'avec des chars et qu'il serait plus qu'utile de développer nos forces sous-marines afin de combattre des flottes de surface. Imagination, pragmatisme, masse et intelligence sont les armes de demain dans les domaines matériels et immatériels, cyber, renseignement, espace, missiles hypervéloces, mais aussi défense opérationnelle du territoire et j'en passe... C'est ce défi d'aujourd'hui que l'on ne peut remettre à demain.

Roland PIETRINI, Ecrivain et auteur



RÉFÉRENCES

- ¹ Il est à l'origine d'une étude sur la distinction entre souveraineté populaire et souveraineté nationale. Il a dénoncé le « *parlementarisme absolu* » sous la IIIe République. Il propose une alternative à ce parlementarisme absolu : donner plus de pouvoir au gouvernement. Ainsi, l'exécutif sera plus fort et le législatif soumis au gouvernement. Il explique que l'État est caractérisé par la puissance et qu'il est la personne juridique suprême mais qu'il n'est pas supérieur au droit.
- ² Le Dassault Neuron est un démonstrateur de drone de combat furtif français se basant sur l'aile volante et dont la maîtrise d'œuvre est confiée à Dassault Aviation. Il reprend une aérodynamique similaire au bombardier Northrop Grumman B-2 Spirit.
- ³ CATOBAR : Catapult Assisted Take-Off But (ou Barrier) Arrested Recovery) est un système utilisé pour le catapultage et l'appontage d'aéronefs sur un porte-avions. Avec cette technique, l'avion est projeté à grande vitesse grâce à une catapulte et atterrit (phase de récupération) en se servant de brins d'arrêt présents sur le pont. STOBAR est un système utilisé pour le décollage et l'atterrissage d'appareils sur un porte-avions, combinant des éléments des systèmes STOVL. Le premier système permet de faire décoller des avions lourdement chargés et de les faire atterrir avec des bombes et missiles non largués.
- ⁴ À lire l'excellent article sur Meta Défense : L'euro-intégrisme du ministère des Armées nuit-il aux capacités d'équipements des Armées.
- ⁵ Les coopérations de défense en Europe : vers plus d'efficacité ? Par Friederike Richter, chercheuse à la Chaire-IHEDN.
- ⁶ 8,6 milliards d'euros pour faire décoller le SCAF, l'avion de combat européen du futur. Il existera un SCAF pour chaque pays, qui devrait connecter les capacités nationales actuelles (Dassault Rafale pour la France, Eurofighter Typhoon pour l'Allemagne et l'Espagne, drones, avions de surveillance, de ravitaillement en vol, systèmes de commandement) et les futures capacités. En particulier, les SCAF possèdent un sous-ensemble développé en commun : le système d'armes du futur (Next Generation Weapon System - NGWS), qui lui-même comprend un avion de combat de nouvelle génération, accompagné de drones. L'ensemble sera interconnecté au sein d'un cloud de combat. L'horizon 2040 pour un tel projet est déjà inatteignable. Sans compter les surcoûts. D'ici là, le F35 américain qui est une faillite tactique et technique équipera toute l'Europe.





LE SCHÉMA NATIONAL DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Par le Colonel(er) Patrick JOUNOT

Le mouvement totalement disruptif des gilets jaunes a profondément ébranlé l'exercice du maintien de l'ordre dans notre pays. Le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) répond en partie aux carences révélées par cette crise. Le SNMO, premier document de doctrine commun à toutes les forces, vise à garantir la liberté de manifester, protéger les manifestants, agir contre les auteurs de violences tout en donnant de meilleures informations.

Les problèmes soulevés par la crise des gilets jaunes, les avancées du SNMO et les améliorations souhaitables seront successivement abordées.



Généralisé, développé et amplifié par les réseaux sociaux, le mouvement des gilets jaunes, non structuré et sans véritable leader, bouscule complètement le cadre habituel du maintien de l'ordre (MO). Les rassemblements ne respectent pas du tout le cadre légal des manifestations et sont infiltrés par des groupes recherchant systématiquement le pillage et la confrontation avec les forces de l'ordre. Généralisée, répétitive, massive et imprévisible, la crise sature très rapidement la réserve gouvernementale (escadrons de gendarmerie mobile et compagnies républicaines de sécurité) et nécessite l'engagement de tous les effectifs disponibles de sécurité publique (police nationale) et de gendarmerie départementale.



Des unités de circonstance sont constituées, notamment à PARIS. Pas du tout entraînées au maintien de l'ordre, ces formations font un usage excessif de la force. Le lanceur de balles de défense (LBD), trop souvent utilisé, provoque des blessures graves chez les manifestants.

Par ailleurs, la préfecture de police de PARIS, trop habituée à la gestion des manifestations traditionnelles, n'a pas su s'adapter, anticiper et manœuvrer pour empêcher l'envahissement de l'Arc de Triomphe (le 1^{er} décembre 2018) et le saccage partiel d'une partie des Champs Élysées (le 16 mars 2019). Le 8 décembre 2018, une semaine après la mise à sac de l'Arc de Triomphe et suite à de graves menaces repérées sur les réseaux sociaux, pour la première fois en métropole depuis 1958, douze blindés de la gendarmerie sont déployés dans PARIS.

Ces deux échecs opérationnels majeurs ont des conséquences considérables, notamment sur le plan international. Par ailleurs, les dérives liées à l'usage du LBD, exacerbées par les réseaux sociaux, suscitent un questionnement sur la légitimité de la force et ajoutent, à un mouvement initialement social, une crise politique. Le gouvernement devait réagir. Démarche pédagogique envers les citoyens, le SNMO répond en grande partie aux carences révélées par la crise des gilets jaunes. Présenté à la presse et accessible au grand public, il constitue le premier document commun aux différentes forces.



Sans remettre en cause « *le maintien de l'ordre à la française* » (mise à distance de l'adversaire), le SNMO fixe un nouveau cadre d'exercice du MO, visant à une plus grande mobilité et réactivité des forces, pour mettre fin aux exactions et interpeller les auteurs.

Pour ce faire, la chaîne de commandement est précisée. De nouvelles autorités sont définies : le responsable de l'ordre public (ROP), le directeur du service d'ordre (DSO), le commandant de force publique (CFP). Une composante judiciaire est désormais systématiquement intégrée aux unités de MO pour sécuriser les procédures et condamner les auteurs d'infractions.

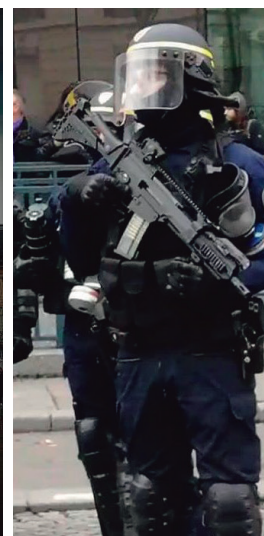
Conséquence immédiate de la crise des gilets jaunes, la contribution grandissante des unités hors forces mobiles est reconnue et va se concrétiser par la mise en place de matériels de MO et une formation adaptée. Une restauration capacitaire est d'ores et déjà programmée.

Les effectifs des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) et des compagnies républicaines de sécurité (CRS) seront abondés tandis que le renouvellement des véhicules blindés de la gendarmerie (livrés en 1974) est inclus dans le plan de relance.

Cette capacité blindée, mise en œuvre par la gendarmerie, est un outil essentiel pour faire face aux menaces actuelles et futures sur tout le territoire national (usage d'armes automatiques de plus en plus fréquent, tant en métropole qu'outre-mer). L'emploi des armes de forces intermédiaires est confirmé. Il est nécessaire qu'elles évoluent encore pour les rendre plus efficaces et moins vulnérantes. Ces armes constituent des moyens incontournables pour agir face à des individus très violents.

Les bonnes pratiques sont reconnues. Ainsi la fonction de superviseur pour l'utilisation du LBD, imposée en gendarmerie depuis la mise en place de ce matériel, est généralisée à toutes les forces. Ces conditions d'emploi applicables à tous et la recherche de produits moins vulnérants feront, à court terme, diminuer le nombre de blessés.

La communication avec les manifestants est considérablement renforcée. Des détachements de liaison et d'information seront mis en place auprès des responsables des manifestations. Les réseaux sociaux seront utilisés tout comme les porte-voix à grande puissance et les panneaux lumineux. Les sommations sont désormais plus claires et indiquent sans équivoque la conduite à tenir. L'action des forces de l'ordre sera désormais plus transparente. Le port de l'uniforme devient obligatoire et la mention de l'unité doit être bien visible. Tandis qu'une place particulière est reconnue aux journalistes, un référent chargé de l'appui aux victimes est mis en place auprès de chaque préfet.





Des points, cependant, méritent d'être améliorés. En effet, le SNMO occulte complètement l'organisation et la conduite de la manœuvre. La capacité de manœuvrer permet en effet de limiter l'emploi de la force tout en prévenant les affrontements de bloc à bloc.

Ainsi le SNMO ne mentionne, ni le groupement tactique de gendarmerie (GTG) pour la GM, ni le Groupement opérationnel (GO) pour les CRS, qui constituent, l'un comme l'autre, le premier niveau tactique de cohérence opérationnelle dans les opérations d'ampleur.

En bénéficiant de l'apport des nouveaux moyens techniques, le GTG ou GO, est la seule entité à même, dans un compartiment donné, de pouvoir manœuvrer rapidement, prendre l'initiative, concentrer les efforts ou effectuer des bascules de dispositif.

S'adossant au principe du maintien à distance de l'adversaire, la gendarmerie mobile et les CRS développent des modes d'action visant à prendre rapidement l'ascendant sur l'adversaire, en privilégiant les actions sur les flancs et les arrières des groupes hostiles par l'engagement des pelotons d'intervention (PI) de la gendarmerie mobile ou les sections de protection et d'intervention de 4^{ème} génération (SPI4G) des CRS.

Il est, en conséquence, primordial de former les responsables territoriaux, potentiels directeurs de service d'ordre (DSO), à la conception de manœuvre. De la même façon, il est essentiel d'inclure, quand c'est possible, des experts GM ou CRS dans la préparation de celle-ci. Par ailleurs, il est dommage que la formalisation écrite des missions et la traçabilité des ordres donnés, notamment pour l'emploi de la force ou l'usage des armes, par le DSO au commandant de la force publique, ne soient pas du tout évoquées dans le SNMO.

En la matière, il est aussi regrettable que le principe des réquisitions écrites prévues par l'ancienne instruction permanente aux forces armées (IPFA) 500 n'ait pas été modernisé car il engageait l'autorité chargée de l'ordre public et constituait une garantie pour l'ensemble des acteurs.

De la même façon, la possibilité par les commandants de la force publique de faire usage de la force si des violences ou voies de fait sont exercées contre l'unité ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent (article L211-9 alinéa 6 du code de la sécurité intérieure), aurait mérité d'être mentionnée. Elle doit être, en effet, connue de tous.



Le schéma national du maintien de l'ordre tire les leçons de la crise des gilets jaunes et présente des avancées majeures, notamment dans le domaine de l'information du public. La restauration capacitaire annoncée, notamment pour les blindés de la gendarmerie, répond aux besoins.

Dans le cadre d'une plus grande transparence, la problématique de la traçabilité des ordres doit être impérativement clarifiée. Enfin des efforts doivent être engagés pour une meilleure formation des DSO à la conception de manœuvre.

En effet la manœuvre doit être privilégiée, dans toutes les situations, pour limiter l'emploi de la force au plus bas niveau possible.

Colonel(er) Patrick JOUNOT



CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Par le Général (2S) Jean THÉVENY



Il y a quelques temps, j'ai écrit un article qui dénonçait le triste sort réservé à l'hôpital public par les autorités politiques sous le titre « *Hôpital silence !* » (Publication dans notre bulletin en octobre 2018). Depuis, l'hôpital est sorti de son silence et ses personnels manifestent et participent à des mouvements de grève symboliques puisque leur statut prévoit qu'ils peuvent être réquisitionnés pour accomplir leur travail. Ce mécontentement a été négligé jusqu'à la pandémie mortifère qui a submergé les services de soins intensifs et les morgues, événement suffisamment important pour réveiller nos dirigeants, mais peut-être trop tardif.

Le gouvernement a répondu en usant de la bonne vieille méthode du prétendu dialogue social en organisant des réunions avec les syndicats et en écartant opportunément les responsables hospitaliers. On a baptisé cette initiative éculée du joli nom de Segur qui rappelle une gentille comtesse et surtout qui fait moins relou que le sempiternel « *Grenelle* ». Le résultat est à la hauteur de la mystification avec essentiellement : augmentations mesurées de salaires et primes qui permettent à la CGT de s'attribuer le bénéfice d'un succès social historique, alors que les dites augmentations étaient imposées depuis longtemps au gouvernement pour permettre de relancer le recrutement des infirmiers (ajoutons que toute augmentation salariale est toujours considérée comme insuffisante par les bénéficiaires) ; promesse de prendre en charge une partie de la dette hospitalière sur quelques années ; mise en sommeil des suppressions de lits.

Pour le reste, aucune modification en vue, ce qui permettra de reprendre les coupes aveugles dès que le virus nouveau sera maîtrisé. La dette des hôpitaux publics a pour origine le coût de leur immobilier et de leur équipement.

Curieusement, l'hôpital public a toujours été considéré par les autorités comme semi privé à cet égard puisqu'il doit contribuer sur ses recettes aux constructions, rénovations et acquisitions pour une grande partie. C'est un peu comme si nos régiments, bases et autres établissements militaires devaient assurer la construction des infrastructures et l'acquisition de l'armement sur des revenus étroitement liés à leur activité guerrière.

Certes, l'activité médicale peut être convertie en actes qui sont comptabilisés et dont les résultats font l'objet d'études d'évaluation économique. Malheureusement, cette statistique tout à fait légitime devient grotesque lorsqu'on décide qu'elle doit constituer le socle du financement ; à cela, deux raisons : la première tient au fait que le coût des actes est imposé aux hôpitaux par l'État qui limite au maximum toute augmentation dans le but de préserver le budget de la sécurité sociale ; les budgets hospitaliers sont donc réalisés sur des bases erronées qui ne tiennent aucun compte de la réalité.

La seconde raison tient à l'inconscience des patients qui demeurent incapables de s'astreindre à réparer correctement leurs maladies et blessures dans le temps. C'est ainsi qu'un service de traumatologie peut demeurer de longs mois en sous activité puis succomber brusquement sous les os brisés par un accident de transport en commun ou par les sports d'hiver.

C'est ainsi qu'un service de médecine interne peut dormir de longs mois, en particulier en été, puis succomber sous l'afflux brutal de bataillons de patients qui répandent d'abominables déjections par tous les orifices répertoriés par la science. Par malheur, les autorités se contentent de retenir les chiffres les plus bas ou, au mieux, les moyennes annuelles pour attribuer les moyens.

Pour comprendre ce vice énarquique, il faut imaginer que votre unité militaire n'est payée que lorsqu'elle se trouve engagée sur un théâtre d'opération et qu'on lui supprime chaque année des hommes et des armes lorsque la guerre ne requiert pas suffisamment ses services ; en bref, il faut se convertir à l'absurde. Les mouvements de contestation du personnel hospitalier ont démarré avec les services des urgences et portaient essentiellement sur deux points.



Le premier, ne concerne pas l'hôpital mais toute la société : le nouveau monde merveilleux et numérisé devenant de plus en plus violent, les personnels des urgences sont confrontés en permanence aux injures et aux coups dispensés par des impatients et par leurs proches sans disposer de forces de l'ordre pour assurer leur sécurité. De plus, les autorités politiques et judiciaires devenant de plus en plus laxistes, ces mêmes personnels doivent rencontrer régulièrement les mêmes agresseurs toujours aussi peu soucieux d'un minimum de convivialité. En fait, ces personnels voulaient défendre leur honneur et leur vie : erreur fatale ! Ils furent sévèrement tancés au nom des droits de l'homme et priés d'encaisser sans broncher comme les policiers et les pompiers. C'est vrai quoi ! Il faut bien que le peuple puisse se divertir.

Le second point est, pour sa part, purement hospitalier. Un service d'urgence a pour mission de prendre en charge médicalement et de diagnostiquer avant d'aiguiller l'arrivant vers le service clinique spécialisé correspondant aux symptômes. Il se trouve que, depuis une vingtaine d'années, les agences régionales de santé (ARS), bras séculiers de l'État en matière d'organisation et de financement hospitaliers, ordonnent pratiquement chaque année la suppression de lits des services cliniques. Il faut comprendre ici qu'un lit hospitalier n'est pas seulement un vulgaire plumard destiné au repos compensateur ou aux ébats érotico sentimentaux ; ce concept correspond à un ensemble de moyens et de personnels destinés à traiter au mieux une pathologie déterminée, il représente par conséquent un coût non négligeable.

Les ARS justifient leurs coupes sombres et perpétuelles en avançant deux raisons : l'hospitalisation à domicile et la chirurgie ambulatoire ; toujours par malheur, il se trouve que ces justifications ne reposent sur aucune réalité. En effet, notre population vieillissante est souvent composée de personnes qui vivent seules et qui ne peuvent donc pas bénéficier de ces baguettes magiques. L'hospitalisation à domicile est peu développée à l'heure actuelle et ne peut en aucun cas assurer la surveillance et les soins permanents justifiés par de nombreux patients isolés ; il en va de même avec la chirurgie ambulatoire qui ne peut concerner que les jeunes cadres dynamiques pressés de retourner au travail ou de partir en vacances. L'opération de la cataracte, geste simple, rapide, non invalidant puisque pratiqué sur un seul œil à la fois, peut se transformer en cauchemar pour un vieillard sénile qui sera incapable de récupérer avant quelques jours.

Ce qui est ballot, c'est que cette intervention concerne justement les vieillards, séniles ou non. Il se trouve par conséquent que les services cliniques, vidés de leur substance, ne sont plus appelés à soigner mais bien à se débarrasser le plus vite possible de patients encombrants qui interdisent l'accès à ceux qui attendent. C'est ainsi que les chariots envahissent les couloirs et les toilettes des urgences avec des malades qui ont vraiment intérêt à être patients. Pour tout le monde, cette situation désastreuse génère déception et colère sans qu'aucune modification ne soit envisagée à court terme : pressé par la grève, le gouvernement cède parfois (rarement) et accorde quelques lits supplémentaires alors que le programme de suppression de l'ARS est toujours en cours : absurde, quand tu nous tiens !

Après ce désastre politique et la crise covidiale, voici qu'un nouveau virus mortel vient démanteler l'hôpital public : la crise du recrutement ! Les effectifs en infirmiers, aides-soignants, personnels de service (et même parfois médecins...) fondent comme neige sous la canicule et les écoles ne recrutent plus assez pour faire face à la demande. Il faut comprendre que ces métiers ressemblent beaucoup à l'armée dans la mesure où ils exigent une véritable vocation pour être exercés correctement, en particulier sans avoir l'œil fixé sur la pendule et en acceptant des services de nuit et de week-end.

La société des droits de l'homme et du bien-être intégral se rit des vocations et les difficultés dénoncées plus haut n'encouragent pas la jeunesse. Afin d'éviter de plonger les lecteurs dans la dépression, nous n'évoquerons pas les nouvelles armes numériques brandies par nos gouvernants branchés qui veulent remplacer le médecin par des octets.

La conclusion sera désespérément identique à celle de l'article précédent : la santé publique représente un choix de société qui s'inscrit dans un domaine régalien de l'État au même titre que la sécurité extérieure (armée), intérieure (police - gendarmerie) et civile (pompiers). La question est : l'État peut-il encore exercer ce choix et investir à bon escient ses ressources et ses emprunts ? Et surtout, le veut-il réellement ? Caveant consules ! ne quid detrimenti respublica capiat¹

¹. Que les consuls prennent garde, afin que la république n'éprouve aucun dommage.





SOYONS FIERS DE NOTRE SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Le Service de Santé des Armées s'est mobilisé jusqu'au bout de ses forces contre l'épidémie de COVID 19 et les services d'urgences et de réanimations ont incroyablement tenu le choc face à cette épidémie.

Un exemple : l'hôpital d'instruction des Armées LAVERAN face à cette épidémie.

CHARLES LOUIS ALPHONSE LAVERAN



Charles Louis Alphonse LAVERAN (1845-1922), docteur en médecine a exercé, en tant que spécialiste des maladies et épidémie en Algérie, puis en France avant de terminer Directeur du Service de Santé du 11^{ème} Corps d'Armée en 1898. Membre de l'Académie des sciences, il a été Prix Nobel de physiologie et de médecine et Commandeur de la Légion d'honneur.

L'hôpital LAVERAN, construit au départ pour compléter l'équipement hospitalier militaire de la région et comme hôpital de convalescence, deviendra très rapidement en 1966, Hôpital d'Instruction des Armées (HIA).

Plusieurs compétences s'y sont particulièrement développées (maladies infectieuses et tropicales, traumatologie, réanimation...).



A la pointe des technologies, il était associé historiquement à l'Institut de médecine tropicale du Service de santé des Armées, appelé Ecole du Pharo qui ferma ses portes en juin 2013, après avoir formés plus de 8 000 médecins, pharmaciens, et personnels de santé appelés à servir outre-mer.

Les praticiens de l'hôpital Laveran ont également une activité de recherche notamment sur le paludisme, le chikungunya, la leishmaniose ainsi que sur la réanimation des blessés de guerre.

Il a été inauguré en 1963 par le médecin général inspecteur PARAIRE, directeur du Service de Santé des Armées. Mais l'HIA LAVERAN c'est aussi : Le service d'accueil des urgences, l'hélistation et l'unité de surveillance continue, inaugurés en 2017. Ce service permet une activité soutenue de près de 25 000 passages par an et héberge également un SMUR du SAMU 13 ainsi qu'une Maison médicale de garde (MMG).

HISTORIQUE DE L'HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES LAVERAN



L'hôpital d'instruction des armées Laveran, héritier de l'hôpital militaire Laveran de Constantine (1841-1963), est implanté depuis 1963 à Marseille.

Il remplaça l'hôpital militaire Michel-Levy (1848-1963), démoli en 1988, et l'hôpital Labadie créée pendant la Grande Guerre, rasé en 1959.



LES PERSONNELS

Les personnels se répartissent de la manière suivante : 91 Praticiens médicaux, 754 non médicaux, auxquels il faut rajouter environ 200 personnels non permanents.

L'AVENIR

Dans le nouveau projet de service du SSA, l'hôpital LAVERAN fait partie de la plateforme sud des hôpitaux d'instruction des Armées. Son service des pathologies infectieuses et tropicales constitue encore de nos jours la référence en médecine tropicale au sein des Armées.

Pour une plus ample connaissance du Service de Santé des Armées en temps de guerre et sur son savoir-faire il est conseillé de visualiser les films suivants par l'intermédiaire de You tube :

La médecine de guerre au plus près des combats (#JDEF) (13:25) : https://www.youtube.com/watch?v=olStzvm_JA

Une médecine des armées, à la pointe de l'innovation (#JDEF) (26:52) : https://www.youtube.com/watch?v=MrdL_vQtoHE



LAVERAN face au COVID

L'hôpital Laveran, en cette période de crise COVID-19 a été en première ligne. Les Urgences ont augmenté leur capacité d'accueil de « potentiels malades Covid » et le personnel a été renforcé (médecin spécialiste - internes des hôpitaux des Armées ou civils - infirmiers et aides-soignants - réservistes ainsi que d'élèves médecins en 4^{ème} année de l'Ecole de Santé des Années de Lyon Bron).

Le service de réanimation et l'Unité de Surveillance Continue (USC), lui-aussi, a été renforcé pour protéger les personnels et les patients en appliquant des règles de sécurité strictes lors des prises en charge du patient. Il a fallu également réorganiser le service de réanimation qui a doublé sa capacité en lits, pour accueillir jusqu'à 22 patients lourds.



L'hospitalisation des malades à COVID-19. Le service de pathologies infectieuses et tropicales (PIT), a été réaménagé pour recevoir jusqu'à 45 « malades Covid ». Il a été divisé en trois zones : cas suspects placés en chambre individuelle - cas confinés - zone de vie et de garde.

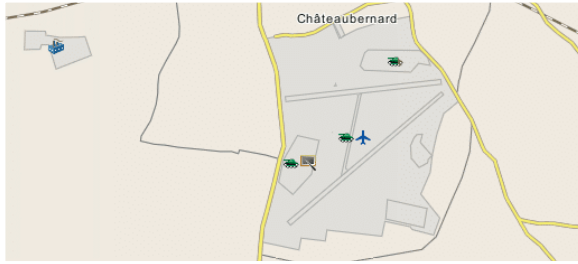
Le Lieutenant-colonel(er) Jean-Paul CAPORALI remercie le Commissaire en chef de 1^{ère} classe Laurent CHARLES de l'hôpital d'Instruction des Armées LAVERAN, pour son aide et sa disponibilité.





COGNAC - CHÂTEAUBERNARD : LA BASE DES DRONES

LE DRONE REAPER



La base possède un aéroport et abrite l'école de pilotage de l'armée de l'air (EPAA). L'aéroport est utilisé par la base aérienne mais est également ouvert au trafic national commercial, au trafic commercial non régulier, aux avions privés, aux IFR et aux VFR.



Dans un endroit reculé et surprotégé de la base se trouve « l'espace drone ». C'est là qu'opèrent les équipages des drones Reaper.

Un équipage de Reaper compte quatre personnes : deux dans le cockpit de pilotage (à gauche le pilote chargé du positionnement, de la coordination 3D, du tir, à droite le capteur chargé du guidage d'armement, de la boule optique) et deux dans le cockpit de renseignement pour analyser la vidéo en temps réel, tandis que le coordinateur tactique, gère l'interface avec le centre de commandement. C'est « le chef d'orchestre » de la mission.



LA DESCRIPTION

La particularité du Reaper, c'est l'étendue de ses missions : renseignement, appui des troupes au sol, etc. Quand un drone travaille 24 heures d'affilées, les équipages doivent se relayer. En moyenne, quinze équipages sont nécessaires pour un « orbite H24 ».

Avec son envergure de 20 mètres, le Reaper est actuellement le plus grand drone, il a une autonomie de près de vingt-quatre heures. En revanche, il vole moins vite qu'un avion. Il est armé depuis 2019.

Ultérieurement, la base de Cognac devrait accueillir l'eurodrone MALE et ses sept mètres de largeur supplémentaires, programmé pour 2028.





UN NOUVEAU RECRUTEMENT POUR NOS PILOTES



L'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) a recruté sous le statut d'officier commissionné des pilotes de ligne expérimentés issus du secteur aérien civil en crise, principalement pour accompagner la montée en puissance de la flotte d'Airbus A330/MRTT Phoenix.



Sur près de 120 dossiers déposés en 2020, une douzaine ont été retenus. Les candidats ont entre 30 et 44 ans et totalisent chacun de 2 500 à plus de 10 000 heures de vol. Ils accèdent au grade de capitaine et commencent comme copilote. Ils sont d'abord engagés par le biais d'un contrat réserve de 90 jours. Puis un contrat d'officier leur est proposé à l'issue d'une période d'adaptation en unité. La durée minimale d'engagement est de trois ans.

Leur formation première commence à Tours, avec une évaluation psychologique. Puis ils rejoignent Evreux pour une FMI (formation militaire initiale) de deux semaines avant de rejoindre Salon de Provence pour la formation officier. Enfin, à Toulouse ils sont soumis à une évaluation sur simulateur.

Un tel recrutement est inédit. La concomitance de plusieurs facteurs a conduit l'armée de l'Air et de l'Espace à tenter l'expérience. Selon l'Etat-major : le ravitaillement en vol, le transport stratégique et la capacité à conduire des évacuations médicales constituent trois capacités vitales.

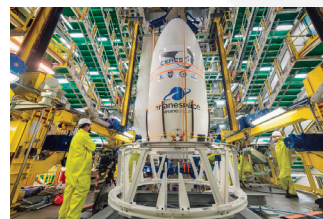
Ensuite, la Loi de programmation militaire va permettre de percevoir très vite 15 MRTT Phénix. Mais outre les MRTT, vont prochainement arriver de nouveaux avions de transport A400 M et des ALSR, des avions de surveillance et de renseignement. Le besoin est d'environ 50 pilotes de transport par an. Or, malgré tous les efforts, le flux reste limité tandis que plus de sept ans sont nécessaires pour qualifier un pilote de transport.

Pour cette première expérience douze candidats ont été retenus dont deux femmes : l'une volera sur un avion de guet aérien AWACS, l'autre sera affectée au centre d'instruction des équipages hélicoptères (CIEH) à Orange. Les autres officiers seront affectés aux escadrons de transport. Fort de ce succès l'expérience sera reconduite en 2022.





UNE FUSÉE VEGA LANCE TROIS SATELLITES FRANÇAIS DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE



Arianespace a placé mardi en orbite trois satellites militaires français de renseignement du programme Ceres (Capacité de Renseignement Électromagnétique Spatiale) grâce à la fusée européenne Vega lancée depuis le centre spatial de Kourou. Ceres est le premier système en Europe capable de détecter des radars et des moyens de communication depuis l'espace. Survolant la terre en formation à 700 km d'altitude, les trois petits satellites (450 kg) collectent des données par tous les temps permettant de « caractériser et localiser des émetteurs » ; Ils peuvent par exemple détecter des batteries de défense

anti-aérienne ou des centres de communication ennemis n'importe quand et partout dans le monde. « CERES est un moyen innovant de renseignement qui contribue au renforcement de nos capacités spatiales de défense, déterminantes pour notre souveraineté et notre indépendance stratégique. Quelques semaines après le succès du lancement du satellite militaire Syracuse, la France confirme sa puissance dans le domaine spatial, en alliant des technologies et des ressources que peu de pays au monde maîtrisent », a déclaré la ministre des Armées Florence Parly dans un communiqué.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

- déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
- déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
- a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Tarifs des cotisations et abonnements

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
- Cotisation et abonnement

Les Krèves

Par le Capitaine de vaisseau (H) G. Guillaume

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP BIENTÔT ÉLARGIE AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP MENTAL

Les personnes présentant un handicap psychique, mental ou cognitif pourront bientôt bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives. Afin de faciliter l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap mental, les critères ouvrant droit à la prestation de compensation du handicap (PCH) devraient être élargis à ces publics à partir de février 2022.

Créée en 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet la prise en charge de certaines dépenses liées à la perte d'autonomie : le recours à une auxiliaire de vie pour la toilette et les repas, l'aménagement du logement ou du véhicule, l'achat d'un fauteuil roulant, les frais de transport.

Pour percevoir cette prestation, la personne handicapée doit être dans l'incapacité d'effectuer seule une activité quotidienne essentielle comme se mettre debout, se laver, s'habiller, prendre ses repas, se déplacer dans son logement ou éprouver de grandes difficultés pour en réaliser au moins deux. Les difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an. De nombreuses personnes porteuses d'un handicap psychique, mental, cognitif ou d'un trouble du neuro-développement sont donc exclues de cette aide.

En effet, elles ne sont pas dans l'incapacité d'effectuer ces gestes quotidiens mais présentent d'autres difficultés graves comme prendre les transports en commun, faire leurs courses, aller chez le médecin, effectuer des démarches administratives.

Pour remédier à l'exclusion de ces personnes handicapées, les critères d'attribution de la PCH devraient être élargis. L'aide humaine pourrait être octroyée si la personne n'est pas autonome pour « *prendre soin de sa santé* », « *gérer son stress face à l'imprévu* » ou si elle a besoin de soutien à son « *autonomie globale* ».

Dans un premier temps, ces nouveaux critères vont être testés et évalués dans trois départements : les Ardennes, la Gironde et les Vosges. Le dispositif pourra ainsi être adapté pour répondre de manière adéquate aux besoins des personnes concernées avant sa généralisation à toute la France en février 2022.

A SAVOIR : L'élargissement des critères d'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet de financer une aide humaine pour effectuer certains gestes du quotidien était réclamé depuis longtemps par les associations représentatives (Unafam, Unapei, Autisme France et TDAH France) et les familles des personnes porteuses d'un handicap mental.

Source : - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) 14 octobre 2021



CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC : QUELLES SONT LES PERSONNES EXONÉRÉES ?

Vous êtes locataire ou propriétaire et votre logement est équipé d'un téléviseur ? Vous devez payer une redevance télé ou contribution à l'audiovisuel public. Lorsque certaines conditions sont remplies, vous pouvez être exonéré du paiement de cet impôt local.



Tout contribuable qui possède une télévision ou tout autre dispositif assimilé: Matériels connectés entre eux ou sans fil et permettant la réception de signaux, d'images ou de sons, par voie électromagnétique. Exemples : lecteurs ou lecteurs-enregistreurs de DVD, vidéo-projecteurs équipés d'un tuner, lorsqu'ils sont associés à un écran. doit payer une redevance télé ou contribution à l'audiovisuel public d'un montant de 138€ en métropole et 88€ pour les départements et territoires de l'Outre-Mer. **En revanche, selon votre situation personnelle, votre âge et vos revenus, vous pouvez en être exonéré si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Ne pas disposer d'un téléviseur ou d'un dispositif assimilé ;
- être âgé de plus de 60 ans sous condition de revenus, et ne pas être soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ;
- toucher le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées ou allocation supplémentaire d'invalidité), sous réserve de revenus ;

- toucher l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- être invalide et ne pas pouvoir subvenir à vos besoins grâce à votre travail en raison de l'invalidité ;
- être veuf ou veuve, sous réserve de revenus ;
- être exonéré de redevance télé avant 2005, et avoir eu 82 ans au 1^{er} janvier 2021 ou être handicapé ou vivant avec une personne handicapée, et ne pas être soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ;
- résider en maison de retraite ou Ehpad ;
- avoir un revenu fiscal de référence égal à 0. Les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents mais personnellement imposés pour la taxe d'habitation n'ont pas à payer la contribution à l'audiovisuel public.



A SAVOIR : Si vous possédez un téléviseur à la fois dans votre habitation principale et dans une résidence secondaire, une seule contribution à l'audiovisuel public est due.

A NOTER : Pour tout comprendre sur les exonérations de la contribution à l'audiovisuel public, vous pouvez consulter la fiche d'information via le de Service-public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F88>

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) 13 octobre 2021



ANNONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE LE 21 OCTOBRE 2021 INDEMNITÉ INFLATION 100 EUROS : QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les salariés, les indépendants, les retraités, les bénéficiaires du RSA ou de l'allocation aux adultes handicapés qui gagnent moins de 2 000€ nets par mois percevront une indemnité inflation d'un montant de 100€. Qui est concerné ? Quand sera-t-elle versée ? Service-Public.fr vous explique les modalités de cette « indemnité inflation » .

L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de 100€ qui sera versée à 38 millions de personnes résidant en France, pour préserver leur pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies. Cette aide est versée en une seule fois, et ne fait l'objet d'aucun prélèvement, les bénéficiaires n'auront aucune démarche à faire.



QUI EST CONCERNÉ ?

- les salariés en contrats courts, les intérimaires,
- les salariés de particuliers employeurs, les travailleurs frontaliers résidant en France ;
- les agents publics ;
- les travailleurs non-salariés ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les personnes en situation d'invalidité et les bénéficiaires de prestations sociales ;
- les retraités, y compris les bénéficiaires de pré-retraites ;
- les étudiants boursiers, les non boursiers sans activité bénéficiaires des aides au logement ;
- les jeunes en recherche d'emploi ou accompagnés par le service public de l'emploi (jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie ou bénéficiant de la garantie jeunes) ;

- les apprentis ;
- les jeunes dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi, services civiques, stagiaires de la formation professionnelle, les jeunes inscrits dans les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ;
- les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, RSO, PreParE, ASI, ASPA, AIS, AVFS, AFIS) y compris les travailleurs handicapés en établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

L'aide de 100€ sera versée, en une fois, par leur employeur pour les salariés et agents publics et par les organismes habituels :

- l'Urssaf pour les indépendants ;
- la caisse de retraite pour les retraités ;
- le Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi ;
- le Crous pour les étudiants ;
- la caisse d'allocation familiale (CAF) pour les bénéficiaires de minima sociaux ;
- les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les exploitants agricoles ;

Cette aide est individualisée. Si les deux membres d'un foyer gagnent moins de 2 000€ nets par mois, ils bénéficieront tous deux de l'aide.

A NOTER : Le montant de cette aide ne sera soumis à aucun prélèvement fiscal ou social, et ne sera pas pris en compte pour l'impôt sur le revenu ni dans les conditions de ressources pour bénéficier d'aides sociales.

A SAVOIR : Le prix du gaz sera bloqué tout au long de l'année 2022, et non plus seulement jusqu'au mois d'avril 2022. Le tarif réglementé du gaz sera gelé et ne dépassera pas le tarif d'octobre 2021. En outre, la hausse du tarif réglementé de l'électricité est limitée à 4% début 2022.

Source - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) : 09 novembre 2021



TAXE D'HABITATION 2021 : EN SEREZ-VOUS EXONÉRÉ ?

Les échéances de paiement de la taxe d'habitation de votre habitation principale sont fixées au 15 novembre si vous réglez par TIPSEPA ou par chèque, et au 20 novembre si vous payez par voie dématérialisée (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel). Le prélèvement sera effectué sur votre compte bancaire à partir du 25 novembre. Mais aurez-vous à régler cette taxe ? La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80% des foyers.



Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La baisse progressive (également appelée dégrèvement) dépend du revenu fiscal du foyer et de sa composition.

En 2021, vous bénéficiez d'une exonération si votre revenu fiscal de référence de 2020, est inférieur aux plafonds ci-dessous :

PART	MT. REVENU FISCAL
1	27 761€
1,5	35 986€
2	44 211€
2,5	50 380€
3	56 549€
3,5	62 718€

Si vous n'êtes pas exonéré cette année, votre avis de taxe d'habitation est consultable sur impots.gouv.fr, rubrique « Mes événements » sur la page d'accueil de votre espace particulier et aussi dans la rubrique « Documents ».

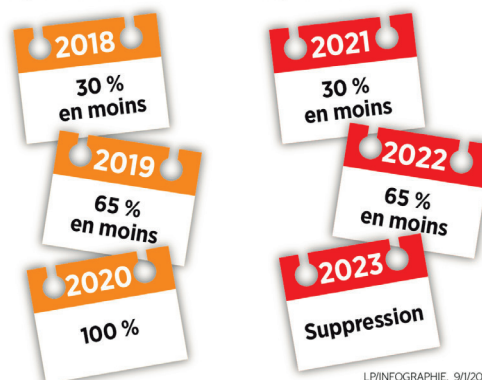
Si votre revenu fiscal de référence de 2020 dépasse légèrement ces plafonds, vous pouvez avoir droit à une réduction. Dans ce cas, la remise est automatiquement effectuée. Vous n'avez aucune démarche à entreprendre. Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif, vous recevrez donc toujours un avis de somme à payer pour cette contribution.

RAPPEL : En 2021, les ménages qui n'ont pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation peuvent prétendre à une exonération de 30% sur leur résidence principale. Le site impots.gouv.fr propose un simulateur pour savoir si vous êtes concerné par une exonération ou une réduction en 2021.

Calendrier progressif d'exonération de la taxe d'habitation

Pour les 80 % des ménages les plus modestes

Pour les 20 % des ménages les plus aisés



LP/INFGROPHIE. 9/1/2021

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une exonération de 65% de la taxe pour les ménages les plus aisés. Si vous êtes en paiement par prélèvement mensuel, vous pouvez demander à ajuster votre prélèvement à la baisse jusqu'au 15 décembre 2021 pour bénéficier de cette exonération dès janvier 2022.

A NOTER : Les personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées, qui conservent la jouissance de leur habitation principale, peuvent bénéficier de cette exonération.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) 04 novembre 2021



FRANCE RÉNOV' : UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC POUR RÉNOVER SON LOGEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022



Retrouvez France Rénov' dès janvier 2022.

À compter du 1^{er} janvier 2022, le nouveau service public unique France Rénov' mis en place par le ministère de la Transition écologique, accompagnera les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Prévus dans le cadre de loi climat et résilience, ce service donnera des conseils neutres, gratuits et personnalisés. L'aide Habiter mieux sérénité deviendra MaPrimeRénov' Sérénité.

Le nouveau service public France Rénov' a pour objectifs de donner aux usagers, un égal accès à l'information, les orienter tout au long de leur projet de rénovation et assurer une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Les informations et conseils délivrés faciliteront la mobilisation des aides financières et permettront de guider les ménages vers des professionnels compétents en s'appuyant sur :

- Un site internet unique france-renov.gouv.fr qui réunira des informations nécessaires au projet de rénovation, un outil de simulation sur les aides financières disponibles, un annuaire des artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov' ;

- Un réseau de plus de 450 guichets uniques Espaces Conseil France Rénov' réparti sur l'ensemble du territoire. Ce réseau va rassembler les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information de l'Anah (PRIS), et poursuivra son développement en partenariat avec les collectivités locales.

Les ménages souhaitant rénover leur logement pourront être accompagnés, par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Rénov'. Ce dernier aura pour mission de simplifier le parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

A SAVOIR : Dès le 1^{er} janvier 2022, l'aide Habiter mieux sérénité permettant de soutenir la rénovation énergétique des ménages les plus modestes, et prioritairement ceux habitant dans des passoires thermiques par une rénovation globale deviendra MaPrimeRénov' Sérénité, grâce à :

- Des taux de financement avantageux pour inciter à des travaux ambitieux, jusqu'à 50% des travaux réalisés, plafonnés à 30 000€, cumulable avec des primes spécifiques et des aides des collectivités locales ;
- Un gain énergétique minimum de 35%, attesté par une évaluation énergétique ;
- Un accompagnement individuel systématique ;
- La possibilité de bénéficier à partir du 1^{er} juillet 2022, des primes CEE par geste ou de la prime CEE Coup de pouce rénovation performante .

Le barème des aides MaPrimeRénov est maintenu au 1^{er} janvier 2022, les logements éligibles sont ceux de plus de 15 ans. Une enveloppe budgétaire de 2 milliards d'euros sera consacrée à cette prime en 2022.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) 08 novembre 2021



À votre écoute : une plateforme téléphonique au service du monde combattant

Soucieux d'apporter un service toujours plus performant à ses ressortissants, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (l'ONACVG) lance le dispositif « À votre écoute ».



À votre écoute.

Ce service instaure une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.

« Nous avons mis en place un numéro gratuit afin de guider au mieux les personnes dans leurs démarches liées à la Reconnaissance et la Réparation. La mise en œuvre de cette plateforme téléphonique nationale nous permet de nous adapter aux nouveaux usages en proposant une couverture horaire plus étendue et homogène. Situés à Caen, ce sont des agents de l'ONACVG, confirmés, qui ont exercé leurs fonctions dans les services centraux ou de proximité, qui connaissent la réalité de la cause combattante, qui sont amenés à donner des réponses par téléphone aux ressortissants. Ce dispositif « À votre écoute » s'inscrit dans un programme plus large de numérisation des procédures et d'amélioration de la chaîne de traitement administratif. Cette plateforme téléphonique est complémentaire avec notre maillage territorial. Nous continuerons, bien entendu, à assurer un accueil physique du public dans nos services départementaux », explique Véronique Peaucelle-Delelis, Directrice Générale de l'ONACVG.

Le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H



LE «SOLEIL» D'AUSTERLITZ LA BATAILLE DES TROIS EMPEREURS

2 DÉCEMBRE 1805



Chef-d'œuvre de stratégie militaire, la bataille d'Austerlitz, dite aussi « *des Trois empereurs* » (Napoléon, Alexandre Ier de Russie et François II d'Autriche), demeure la plus célèbre des victoires napoléoniennes.

Craignant un débarquement sur ses côtes alors que la Grande Armée était réunie à Boulogne, l'Angleterre parvint à former sur le continent une nouvelle coalition contre la France (la troisième depuis 1792) composée des armées prussienne (dirigée par l'empereur François II), russe (commandée par le Tsar Alexandre de Russie) et anglaise.

Au total, elle compte près de 86 000 hommes. Les effectifs de la Grande armée s'élèvent à 73 000 hommes.

Après avoir parcouru plus de 1200 kilomètres depuis Boulogne, en à peine deux mois et une marche triomphale sur Vienne, fin novembre, l'armée napoléonienne pousse jusqu'à Austerlitz, située à quelques kilomètres.

Napoléon surprend ses adversaires en choisissant de n'occuper ni le village ni le plateau alentour, à tel point que les deux empereurs imaginent que les troupes françaises envisagent de se replier.

En fait, il souhaite laisser les austro-russes se déployer sur ces terrains pour mieux maîtriser la suite des événements. La tactique de Napoléon est efficace : ses ennemis en viennent même à sous-estimer ses troupes, qu'ils pensent s'élever à seulement 40 000 hommes. Le plan de Napoléon était simple. Il s'agissait d'acculer l'ennemi à la faute en faisant ce que l'on appelle « *de la désinformation* ».

Napoléon dégarnit de façon en apparence absurde son aile droite confiée à Davout pour inciter l'ennemi à descendre du plateau de Pratzen pour enfoncer les Français et les encercler. Pour attaquer Davout, les forces austro-russes devaient abandonner leur système défensif et, le temps de descendre, présenter le flanc à un assaut français.

Pour précipiter le mouvement ennemi, Napoléon feignit de préparer un repli, incitant ainsi les deux Empereurs à attaquer rapidement. Au matin du 2 décembre, jour du premier anniversaire du sacre de Napoléon, par un froid glacial, le soleil s'étant levé (le fameux soleil d'Austerlitz dans lequel on vit un signe du destin divin de l'Empereur), Napoléon découvrit l'erreur ennemie.

Il fit alors attaquer par Soult le plateau de Pratzen où l'adversaire en mouvement, pas préparé à cette attaque fut repoussé dans les étangs gelés de Satschan ou une partie se noya. De leur côté Lannes et Murat, sur l'aile gauche, enfonçaient Bagration.

La bataille d'Austerlitz fut un désastre pour les Austro-Russes. Elle aboutira à la signature du traité de Presbourg le 26 décembre 1805 mettant ainsi un terme au Saint-Empire germanique.





CARTEL DES FRAUDES

Charles PRATS

LA SUITE EXPLOSIVE DE L'ENQUÊTE PHÉNOMÈNE DU JUGE ANTI-FRAUDE

Le juge Charles Prats avait révélé dans Cartel des fraudes les 50 milliards d'euros annuels de fraudes sociales dont la France est victime. Il nous plonge dans cette suite incroyable encore plus profondément dans les coulisses des fraudes fiscales et sociales, en invitant le lecteur dans le "cœur du réacteur" au plus près des dizaines de milliards qui continuent d'être volés aux Français chaque année. Complétant le portrait des fraudes aux finances publiques avec rapports officiels édifiants, anecdotes croustillantes et copie de la comptabilité des holdings d'Amazon et de Microsoft au Luxembourg, le magistrat poursuit son réquisitoire en révélant une situation encore plus catastrophique : comment nous finançons plus de 75 millions d'assurés sociaux pour 67 millions d'habitants ; comment une retraite sur deux serait versée à des personnes nées à l'étranger ; comment les aides COVID ont été pillées par des centaines de milliers de fraudeurs ; comment le travail au noir continue de prospérer ; comment savoir si les "100 milliards de fraude fiscale" sont une fake news ; comment un fraudeur peut réussir à obtenir une ristourne jusqu'à 500 millions d'euros sur son contrôle fiscal ; comment le fisc a peut-être perdu 20 milliards en refusant d'utiliser les moyens européens de lutte contre les arnaques à la TVA ; combien de milliards nous coûtent les trafics douaniers de cigarettes ; comment les GAFAM réussissent à ne pratiquement pas payer d'impôts ; comment a été imposée la loi contre la grande fraude fiscale après le scandale Cahuzac ; comment s'est gagnée grâce à la société civile la bataille à 10 milliards contre les évadés fiscaux en Suisse chez UBS, HSBC & Cie ; comment s'est menée la guerre contre le fisc pour faire sauter le "Verrou de Bercy" qui interdisait à la justice de poursuivre librement la fraude fiscale... Dans une France au bord du gouffre financier à la veille des élections présidentielles et législatives, il est indispensable de rappeler qu'il faut, avant de chercher à prendre encore plus d'argent dans les poches des contribuables français, aller reprendre les 100 milliards d'argent public volés chaque année par les fraudeurs fiscaux et sociaux.



NOUS GAGNERONS CETTE GUERRE !

Henri ROURE

Nous gagnerons cette guerre ! Analyse des causes, moyens et modalités dans l'affrontement possible avec l'islam. L'hydre islamiste est ciblée par les plus Hautes Autorités de l'État mais, au-delà du verbe et des émotions que ses actes terroristes suscitent sur notre sol ou ailleurs dans le monde, nos dirigeants anticipent-ils ? Appeler les citoyens à repérer les comportements déviants avec les valeurs de la République est une chose, les combattre en est une autre. Face aux agresseurs, bon nombre d'idéologues expriment ce sentiment, aussi ancien que la guerre, la peur. Mais la peur n'a jamais protégé du danger ! Aujourd'hui, comme une évidence, une guerre se prépare. Elle gronde. Nous ne pouvons pas la refuser. Une guerre ne se refuse pas. On la fait ou on se soumet. On la gagne ou on est vaincu ! Depuis près de quinze cents ans la religion mahométane, premier vrai totalitarisme, tente de nous subjuguier. Assez d'hypocrisie. La France est en danger ! Aujourd'hui, dans les prémices d'un conflit latent préparé de longue date et qui ne cesse de s'amplifier, l'ambitieux ennemi s'alimente de nos faiblesses ou du moins, de celles que les penseurs du vivre-ensemble souhaitent imposer aux Français. Notre peuple pressent, que non seulement sa liberté, mais ses traits si caractéristiques, sont mis en danger par les assaillants. Il peut réagir vigoureusement. Il y songe. Il dispose de tous les atouts pour l'emporter. Ne craignons pas ce qui se profile... Plus que jamais, il nous appartient, à nous Français, de valoriser toutes nos forces pour vaincre l'ennemi.



GUERRE AU RWANDA

Dominique DELORT

Le témoignage exceptionnel et dépassionné d'un acteur de premier plan.

1990 : la guerre civile éclate au Rwanda, opposant le Front patriotique rwandais (FPR) aux Forces armées rwandaises (FAR). L'année suivante, le colonel Delort conseiller Afrique du chef d'état-major des armées, se rend sur place et devient une cheville ouvrière de la politique française au "pays des mille collines". Jusqu'en 1994 et la fin du conflit, avant donc le terrible génocide qui allait suivre, il participe aux négociations politiques entre les deux camps, mène des missions diplomatiques et conduit des actions militaires. Il est présent lors des négociations d'Arusha, en Tanzanie, qui devaient permettre de trouver une solution politique. Il a directement négocié, pour la France, avec les dirigeants voisins ; il a été le commandant opérationnel des soldats français au Rwanda. Et c'est également lui qui pilota l'évacuation d'une partie de nos compatriotes en 1993. Il a choisi de raconter son expérience, d'exposer les affrontements politiques et militaires des Rwandais, de témoigner de ce que fut la politique de la France, tout en s'interrogeant avec pragmatisme sur la volonté des belligérants d'aboutir à un accord durable et sur le désintéret de la communauté internationale pour ce pays en guerre. Des reconnaissances tactiques sur les frontières aux entrevues politiques à Kigali, des réunions "de crise" au Quai d'Orsay aux affrontements sur le terrain entre "gouvernementaux" et "rebelles", des débriefings à l'état-major des armées boulevard Saint-Germain aux délicates missions d'évaluation des forces en présence, le lecteur est ainsi entraîné au cœur des événements. Guerre au Rwanda, L'Espoir brisé constitue le témoignage exceptionnel d'un acteur de premier plan : on comprend, en le lisant, comment ce terrible drame s'est noué et quel fut le but politique de la France.





GROUPEMENT DE SAVOIE ET ANTENNE ISÈRE (73)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Le jeudi 21 octobre 2021 au Clos des Capucins à 73170 YENNE (salle mise à disposition gracieusement par l'hôtel restaurant) s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite du Groupement de Savoie et de son antenne Isère.

Le Lt-Colonel **PENET** a rappelé les buts de l'association : être au service de nos membres qui sont dans la peine et dans le besoin, mener les actions pour améliorer les conditions des veuves et des orphelins, contribuer au développement de l'esprit de défense, et participer activement au devoir de mémoire.

Après avoir fait le bilan de l'année 2020 du groupement 73 et de l'antenne Isère (107 adhérents au 31/12/2020) et un rapport détaillé de l'AG nationale des 16 et 17 juin 2021 en rappelant que toutes les commissions fonctionnent en permanence, que l'ANOCR est accrédité au niveau de l'assemblée nationale et du sénat et participe au conseil supérieur de la fonction militaire, il a développé en particulier deux points essentiels de l'action de l'ANOCR à savoir :

- L'aide aux personnes en difficultés ou malades avec la mise en place du dossier unique et l'aide sociale ANO CR (dossier et modalités d'attribution)
- MARA (Mission d'Aide à la Reconversion ANOCR) cet outil est une aide précieuse pour ceux qui quittent le service actif de plus en plus souvent à présent après une carrière courte.



Le Président du groupement a répondu aux questions et a procédé au opérations de renouvellement du bureau. Cette journée s'est terminée par un repas convivial dans le cadre champêtre du Clos des Capucins qui nous reçoit à chaque fois avec une grande amabilité et des prestations de très grandes qualités qui contentent l'unanimité des participants.





GROUPEMENT D'ILLE - ET -VILAINE (35)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Le 16 octobre 2021, le Groupement ANOCR d'Ille-et-Vilaine se réunissait (en présentiel) en assemblée générale au collège Notre-Dame du Vieux-Cours à Rennes. C'était pour quelques uns, un retour dans le passé ...

Ce furent des retrouvailles dans la joie, le dernier rassemblement datant de janvier 2019 ! Après une présentation de l'ordre du jour, les noms des 37 adhérentes et adhérents qui nous avaient quittés au cours de cette longue période furent lus et suivis d'un moment de recueillement.



Puis ce fut l'adieu à la présidence du Groupement du COL (er) PLANDÉ après 15 années, retracées par son fidèle vice-président le COL (er) JAN-NOT. Le COL PLANDÉ avait quitté ses fonctions en juillet 2020, et n'avait pu dire au revoir officiellement.

Dans sa réponse, il faisait part du plaisir et des satisfactions qu'il avait eus à la tête du Groupement et souhaitait bonne chance à son successeur le LCL (er) JOURDAN.

Suivait la présentation du drapeau de l'ANOCR 35 confectionné fin 2020, porté officiellement par le COL (H) GAGNADRE, destiné à nous rendre plus présents aux côtés des associations patriotiques.

Il nous accompagnera également à notre dernière demeure le jour venu. Puis vint le temps de la présentation du fonctionnement et des activités passées et à venir par les membres du Comité, ainsi que celles de la délégation de la Côte d'Émeraude par le COL (H) GRAVRAND.

Cette séquence se terminait par l'élection du nouveau Comité qui s'est trouvé reconduit dans sa totalité, n'ayant pas d'autres candidats déclarés. Après la conclusion et des applaudissements, 63 convives se retrouvèrent à table pour l'apéritif (consignes sanitaires) suivi d'un délicieux repas concocté par l'équipe de restauration du collège.

Vers 16 heures, au moment du départ, les convives se donnaient rendez-vous au 19 novembre, pour le dîner dansant organisé au restaurant du château d'Apigné.





GROUPEMENT DES HAUTES - PYRENEES (65)

CONTINUITÉ ET SOLIDARITÉ

Le Général (2s) CHAGNARD Jean-Claude, Président du Groupement 65 depuis mars 2005 a quitté cette fonction en Avril dernier sans avoir réussi à convaincre un successeur. Localement les fonctions de secrétaire (Capitaine Philippe MILLET) et de trésorier (M. l'Ingénieur Bertrand LE BRAS) restent assurées par l'engagement et le dévouement des deux titulaires qui exercent, par ailleurs, d'autres responsabilités associatives ou publiques. Dans cette situation la pérennité du Groupement 65 est assurée grâce à la solidarité des camarades du Groupement « 31/09/81 » (siège à Toulouse), des membres de leur bureau et surtout de leur Président, le Lieutenant-Colonel Patrick FERRO qui a bien voulu accepter de « parrainer » le Groupement 65. Ce parrainage a fait l'objet d'un « protocole de fonctionnement » qui définit les relations et les responsabilités des parties prenantes.

Cette organisation préserve le retour à un Groupement 65 « *de plein exercice* » si un officier, amené à résider dans le département des Hautes-Pyrénées, veut bien exercer la fonction de Président de Groupement. Dans ce court article, qu'il soit rendu hommage : • au prédécesseur du GI (2s) CHAGNARD, le Médecin Colonel Georges DUCLAP (10 ans secrétaire, 10 ans Président, organisateur des voyages du Groupement), • aux « *secrétaire/trésorier* », véritables « *chevilles ouvrières* » du Groupement depuis 2005 à savoir les Chefs d'Escadrons Jean-Pierre DEFIS puis Gérard BUNAZ. Qu'ils soient tous, ici, chaleureusement remerciés pour leur engagement au profit de l'A.N.O.C.R en général et du Groupement 65 en particulier.



GROUPEMENT MARSEILLE

Le Colonel(er) de Gendarmerie Michel COSTAZ



Le Colonel (er) de Gendarmerie Michel COSTAZ nous a quittés le 31 octobre 2020, foudroyé en quelques jours par ce virus malin dont on parle tant la COVID 19.

Originaire de la Haute-Savoie, Il était diplômé de l'Institut de Criminologie et a fait une carrière très riche en Gendarmerie après avoir servi comme appelé pendant 24 mois en Algérie en tant que sous-lieutenant au 22^{ème} bataillon de Chasseurs Alpains. Lieutenant au bataillon d'honneur de la Garde Républicaine, pendant cinq ans, servant dans les palais nationaux, à l'Elysée en particulier, il a connu ensuite le dynamisme des pelotons motorisés, des compagnies de haute montagne, des groupements de gendarmerie territoriale, les responsabilités d'Etat major, et la découverte enrichissante d'une autre arme, l'Armée de l'Air, lors de sa présence en gendarmerie de l'air.

Il avait choisi de se retirer en Savoie, à Chambéry, où il a profité d'une retraite harmonieuse, familiale et amicale. Il était adhérent de nombreuses associations militaires et civiles. En particulier il était fidèle à toutes les activités de l'ANOCR groupement de Savoie qu'il avait rejoint au mois d'avril 1993, il appréciait particulièrement les efforts de fédération des retraités de toutes les armes. Il était des nôtres lors de notre dernière sortie du 15 octobre 2020 avant confinement. Nous avons une pensée en cette date anniversaire pour son épouse Danièle et toute sa famille.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Le Gpt 63 s'est réuni en assemblée générale le **mardi 9 novembre 2021** à la salle des fêtes d'un charmant petit village du Puy de Dôme : **Saint Martin des Plains**. Evènement car notre groupement ne s'était pas réuni en plénière depuis plus de deux ans ! Une bonne vingtaine d'adhérents étaient donc présents dont plusieurs veuves. Le président demandait tout d'abord un instant de recueillement pour écouter la longue liste hélas de nos disparus depuis la dernière AG ...



Les évènements ont inévitablement conduit comme pour toutes les associations à la baisse et même à l'arrêt de toutes les activités. Après avoir évoqué en vidéo les sorties effectuées depuis 2018 et les différentes réunions du comité le président rappelait les deux lettres d'infos envoyées en 2020, rédigées pour maintenir le contact entre les adhérents et solliciter ceux d'entre nous qui auraient besoin d'aide ou de secours.

C'est ainsi aussi que nous avons pensé resserrer les liens entre nous en créant un « *réseau de proximité* », les membres les plus vaillants pouvant ainsi veiller sur leurs voisins les plus proches. Hélas comme toutes les associations nos effectifs sont en nette baisse tombant cette année à 52 cotisants (98 il y a dix ans...) soit 38 officiers et 14 veuves. Notre trésorier présentait ensuite l'état de nos finances et rappelait le don fait à l'occasion de la journée consacrée aux victimes de l'Armée de Terre. Il rappelait également l'invitation traditionnelle faite aux veuves pour nos sorties.

Après un compte rendu de l'AG nationale et un long retour sur la baisse générale des effectifs l'assemblée évoquait des idées pour tenter d'augmenter le nombre des adhérents en particulier pourquoi ne pas publier des encarts dans les publications des Armées pour attirer l'attention des futurs retraités sur notre Association ? Pour mémoire l'assemblée regrette également de ne plus avoir accès aux listes des « *Ayants Droits* » et des « *Ayants Cause* » à qui nous écrivions ...

A noter qu'il y a une grande satisfaction pour la qualité du bulletin, ses dossiers d'actualité et ses brèves « *sociales* » publiées en particulier dans la dernière édition de la revue. Notre vice-président présentait ensuite un texte pour l'organisation et le fonctionnement de notre groupement, par démarquage du règlement intérieur de l'Association..... Après discussion et approbation de ce texte l'assemblée procédait au renouvellement du comité. Une prochaine réunion formalisera les fonctions de chacun dans ce comité.

Pour terminer le président concluait que, la vie reprenant lentement, il va falloir resserrer les rangs entre nous, essayer de coopter de nouveaux membres, assurer l'entraide et la solidarité entre nous, reprendre nos sorties, assurer la présence aux manifestations patriotiques très nombreuses mais incontournables, resserrer les liens avec les autres associations nationales et régionales, poursuivre les essais de réunions communes et mutualisation des informations ...

Après avoir remercié le maire et la municipalité pour leur accueil le groupement se rassemblait au monument aux morts du village pour un émouvant recueillement à la veille du 11 novembre puis se retrouvait pour un moment très festif au restaurant du village.





Le Maréchal des logis, Adrien QUÉLIN

Barkhane : Décès accidentel d'un sous-officier du 4^e Régiment de Chasseurs à Tombouctou.

Le 12 octobre, affecté à la Plateforme désert relais [PfDR] de Tombouctou et servant en tant que mécanicien au sein du Groupement tactique Désert « *Roc Noir* » de la force Barkhane, un sous-officier du 4^e Régiment de Chasseurs [RCh] a été grièvement blessé lors d'une opération de maintenance sur un camion, la cabine de celui-ci ayant basculé alors qu'il travaillait sur son moteur.

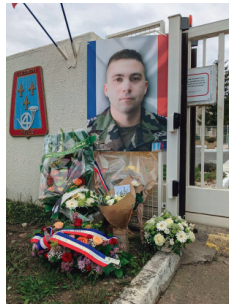
Malgré l'intervention rapide des secours, le maréchal des logis Adrien Quélin n'a malheureusement pas pu être réanimé. Né le 11 juillet 1992 à Ermont [95], Adrien Quélin a rejoint le 4^e Régiment de Chasseurs en tant qu'engagé volontaire de l'armée de Terre [EVAT] alors qu'il allait avoir 21 ans.

À l'issue de sa formation initiale, il est affecté au peloton « maintenance » de l'escadron de commandement et de logistique de son unité. Un an après son engagement, le jeune militaire du rang participe à sa première opération extérieure en Centrafrique [Sangaris], où, souligne sa hiérarchie, « *déployant des trésors d'ingéniosité malgré des moyens limités, il maintient le parc d'engins nécessaire à l'exécution de la mission* ».

Puis, après avoir été déployé sur le territoire national dans le cadre de l'opération Sentinelle, Adrien Quélin est envoyé une première fois au Mali, au titre de l'opération Barkhane, toujours en tant que mécanicien. Ses compétences et son état d'esprit lui ouvrent alors les portes de l'École des sous-officiers de Saint-Maixent, qu'il intègre par la voie dite « *semi-direct* ». Il est ensuite promu maréchal des logis en 2016.

Trois ans plus tard, il rejoint le 43^e Bataillon d'Infanterie de Marine [BIMa] en Côte d'Ivoire pour une mission de courte durée. Après cette mission, il est nommé chef d'équipe à l'atelier mobilité de son régiment. Technicien expérimenté, il est détaché aux Écoles militaires de Bourges [EMB] pendant deux mois en tant que formateur.

Puis, en juillet dernier, il retrouve le Mali, où il est affecté à la PfDR de Tombouctou. Âgé de 29 ans, le maréchal des logis Adrien Quélin était célibataire et sans enfant. Il était titulaire de la médaille d'outre-Mer avec agrafes « *République centrafricaine* », « *Sahel* » et « *Tchad* », de la médaille de protection militaire du territoire avec agrafe « *Sentinelle* » et de la médaille de la Défense nationale échelon « *argent* ».





Hubert GERMAIN, Compagnon de la Libération

Fils d'un officier général issu des troupes coloniales, Hubert Germain est né le 6 août 1920 à Paris. Il débute ses études secondaires à la mission laïque franco-arabe de Damas (1930-1932) et les poursuit au lycée Albert Sarraut à Hanoi puis au lycée Saint-Louis à Paris. Bachelier, il prépare le concours de l'École navale au lycée Michel Montaigne de Bordeaux au moment de la déclaration de guerre de septembre 1939. Mais, dès juin 1940, écartant le concours, il cherche les moyens de continuer la lutte en pensant gagner le Maroc.

Après une discussion à l'Etat-major général, replié à Bordeaux, avec un officier général ami de son père, Hubert Germain apprend que l'Afrique du Nord ne rentrera pas dans la guerre. Il prend alors la décision personnelle de continuer le combat. Des troupes polonaises s'embarquant pour l'Angleterre à Saint-Jean-de-Luz, il parvient, avec trois camarades, à se joindre à elles et à monter à bord de l'Arandora Star, qui appareille pour la Grande-Bretagne le 24 juin 1940. Engagé dès l'origine dans les Forces françaises libres, il est affecté sur le cuirassé Courbet où il suit les cours d'élève officier de marine. Alors qu'il étudie pendant la journée entre les alertes, Hubert Germain participe la nuit à la défense antiaérienne contre les raids allemands.

Au printemps 1941, il est affecté à l'Etat-major du général Legentilhomme, commandant en Palestine la 1^{ère} Division légère française libre destinée à intervenir au Levant. Après la campagne de Syrie à laquelle il participe, il est envoyé comme élève à l'école d'officiers de Damas en septembre 1941 ; il en sort aspirant pour être affecté au 2^e Bureau de l'Etat-major de la 1^{ère} Brigade française libre du général Koenig. En février 1942, il rejoint les rangs du 2^e Bataillon à la 13^e Demi-Brigade de Légion Etrangère (13^e DBLE) à laquelle il restera toute sa vie très attaché.

Hubert Germain participe dès lors à la campagne de Libye au sein de la 1^{ère} Brigade. Chef de section antichars, il se distingue dans les combats de Bir-Hakeim du 27 mai au 11 juin 1942 et est cité à l'ordre de l'armée pour avoir « *montré de très belles qualités de chef* » et avoir été « *pour ses hommes un exemple constant de calme et de courage* ».

Il est promu sous-lieutenant en septembre 1942. Il prend part ensuite aux combats de la 1^{ère} Division française libre (1^{ère} DFL) à l'Himeimat (El Alamein) en Egypte en octobre 1942 puis en Tunisie jusqu'en mai 1943. En Italie, le 24 mai 1944, devant Pontecorvo, alors qu'il commande une section antichars en appui du 1^{er} BLE, le lieutenant Germain est blessé en dirigeant le tir des mitrailleuses lourdes de sa section pour continuer à appuyer le bataillon qui attaque le long du Liri.

Evacué sur Naples, il est décoré de la Croix de la Libération par le général de Gaulle en Italie fin juin 1944. Il participe au débarquement de Provence en août 1944 et à la libération de Toulon, de la vallée du Rhône et de Lyon. Il prend part ensuite aux campagnes des Vosges, d'Alsace et termine la guerre dans le sud des Alpes, au massif de l'Authion. Appelé comme aide de camp auprès du général Koenig commandant les forces françaises d'occupation en Allemagne, le lieutenant Hubert Germain est démobilisé en 1946.

Attaché de direction dans une entreprise de produits chimiques, il est élu maire de Saint-Chéron (Essonne) en 1953, mandat qu'il conserve jusqu'en 1965. Chargé de mission au cabinet de Pierre Messmer, ministre des Armées, de 1960 à 1962 puis, de nouveau, en 1967 et 1968. Elu député de Paris en 1962, il sera réélu en 1968 puis en mars 1973. Président de l'amicale parlementaire "Présence et Action du Gaullisme" (1969-1972) Hubert Germain est vice-président du groupe UDR à l'Assemblée nationale (1971-1972).

De 1972 à 1974 Hubert Germain est ministre des PTT puis ministre chargé des relations avec le Parlement (mars-mai 1974). Il fut également Président de la société française de télédistribution de 1975 à 1982. Hubert Germain est membre du Conseil de l'Ordre de la Libération depuis décembre 2010. Par décret du 25 novembre 2020, il est nommé chancelier d'honneur de l'Ordre de la Libération. Dernier compagnon de la Libération, Hubert Germain a reçu le grade de caporal-chef honoraire de la Légion étrangère en septembre 2021. Hubert Germain est décédé le 12 octobre 2021 à l'Hôtel national des Invalides à Paris.

- ▶ Grand Croix de la Légion d'Honneur
- ▶ Compagnon de la Libération - décret du 20 Nov. 1944
- ▶ Médaille de la Résistance avec rosette
- ▶ Membre de l'Ordre de l'Empire Britannique
- ▶ Grand Croix de l'Ordre de Malte
- ▶ Titulaire de plusieurs décorations étrangères





COMPAGNON DE LA LIBÉRATION

CROIX DE L'ORDRE



Un compagnon de la Libération est un membre de l'ordre de la Libération, créé le 16 novembre 1940 par le Général de Gaulle en tant que « *chef des Français Libres* » pour « *récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire* ».

L'ordre est forclo depuis 1946, et seules 1 061 croix de compagnons ont été accordées,

Ainsi, 1 038 personnes, cinq communes (Paris, Île de Sein, Nantes, Grenoble et Vassieux-en-Vercors) mais aussi dix-huit unités combattantes dont deux bâtiments de guerre comptent au nombre des compagnons de la Libération lors de la signature du décret de forclusion de l'ordre de la Libération, soit le 23 janvier 1946.

Parmi les 1 038 compagnons, 271 ont été nommés à titre posthume. Le plus jeune, mort à 14 ans, est Mathurin Henrio. Soixante-treize étrangers ou Français nés étrangers, de 25 nationalités différentes, ont été faits compagnons.

Parmi les plus célèbres, on peut citer Dwight D. Eisenhower, le roi Mohammed V du Maroc. Le roi du Royaume-Uni George VI et Winston Churchill sont décorés après la forclusion de l'ordre. La promotion 2018-2021 de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr porte le nom de « *Compagnons de la Libération* ».

La forme de la « *croix* » si particulière de l'Ordre de la Libération aura plusieurs versions (notamment avec des croix de lorraine posées sur le glaive, peintes ou non en émail noir).

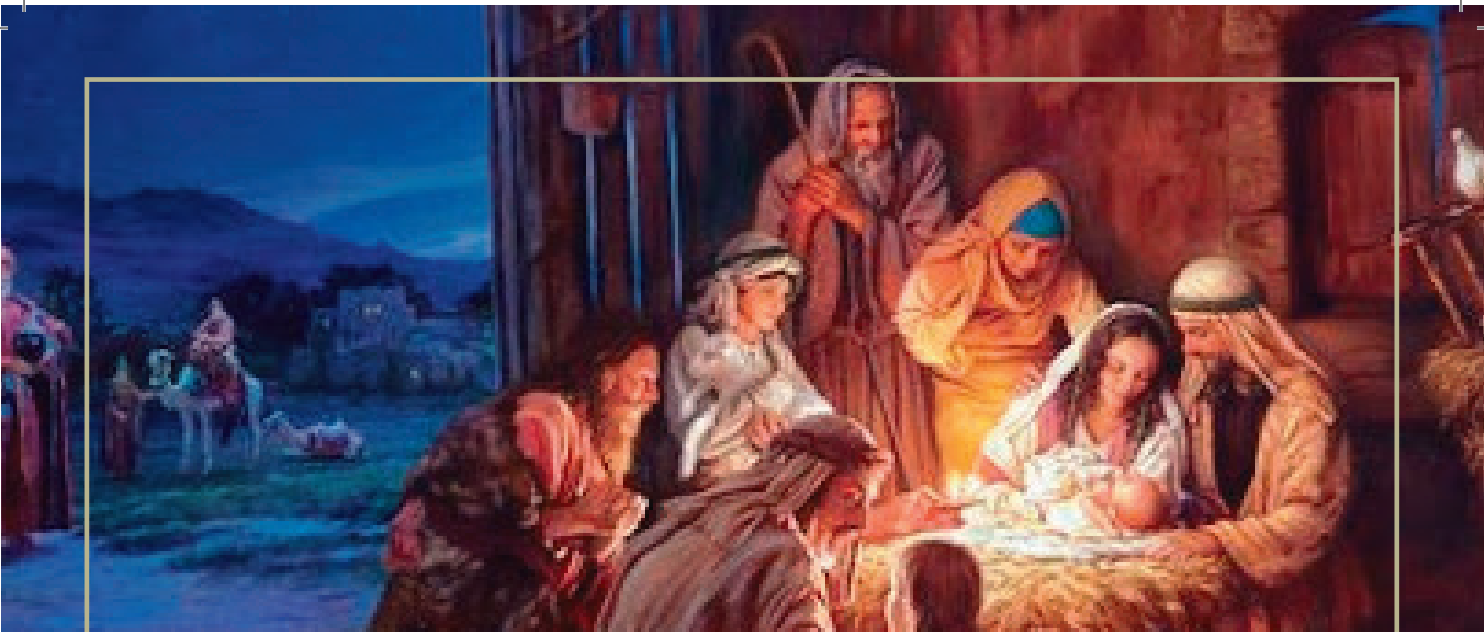
Quant au ruban de l'ordre il a connu 2 versions : la première avec deux bandes noires en diagonales, à l'image des médailles britanniques, de nov. 1940 à sept. 1942 puis la deuxième avec deux larges bandes externes et deux plus petites au centre en verticales à partir de nov. 1942.

La couleur même du ruban semble directement inspirée de la médaille commémorative de la Guerre de 1870-1871 créée le 9 novembre 1911 et dont le ruban vert incarne l'espérance de la Libération et le noir celui du deuil de la défaite.



Différentes croix de la Libération du premier modèle (1940-1942). La devise de l'ordre « *Patriam Servando - Victoriam Tulit* » signifie « *En servant la Patrie, il a remporté la victoire* ».





LA CRÈCHE DE NOËL

Selon l'évangile de Luc, Marie a déposé l'enfant Jésus dans la mangeoire d'une étable où Joseph et elles avaient trouvé refuge. Le mot crèche désigne aujourd'hui toute représentation de la Nativité.

C'est au VI^e siècle que l'on situe la première célébration de la nuit de Noël dans l'église de Sainte Marie à Rome, avec des statues de la Vierge Marie, de Joseph, de l'âne et du bœuf. Selon la légende, François d'Assise "inventa" au 13^e siècle la crèche vivante dans une grotte de Greccio en Italie, où les frères mineurs avaient établi un ermitage.

Joseph, la Vierge Marie, les mages, les bergers, et les paysans étaient joués par les gens du village avec des animaux vivants. On rapporte qu'il prêcha, durant la messe de Noël, et qu'on le vit se pencher vers la crèche et prendre un enfant dans ses bras.

Plus tard, on plaça un enfant dans la mangeoire. Petit à petit, la coutume s'est répandue, sous l'influence des prédicateurs franciscains, surtout en Provence et en Italie.

Les premières crèches «*en modèles réduits*» firent leur apparition dans les églises au XVI^e siècle à Prague avec les Jésuites. A la fin du XIX^e siècle apparaissent les santons (de santouns : petits saints) façonnés dans l'argile, originaires de Provence.

Ces figurines représentent tous les petits métiers traditionnels. Les habitants du villages ainsi représentés apportent le fruit de leur labeur à l'Enfant Jésus. En Provence, durant les fêtes de Noël, la pastorale provençale est une pièce jouée et parlée. Elle raconte l'histoire de la nuit de Noël.





LE SAPIN DE NOËL

Le sapin de Noël trouve ses origines dans les religions païennes qui ont précédé le christianisme. Comme la plupart des symboles de Noël, le sapin trouve ses origines dans les religions païennes qui ont précédé le christianisme. Ce qui n'est guère surprenant, la date de la Nativité du Christ ayant elle-même été choisie de manière à supplanter les fêtes païennes du solstice d'hiver.

Dans l'empire romain, la date du 25 décembre qui correspondait alors au solstice marquait la fête de la divinité solaire Sol Invictus. Elle était elle-même précédée de la semaine des Saturnales, célébrant Saturne, dieu de l'agriculture pendant laquelle il était d'usage de s'échanger des cadeaux. Les Romains décoraient aussi pour l'occasion leurs maisons avec des branches de conifères.

En Europe du Nord, chez certains peuples germaniques et en Scandinavie, la période était celle de la fête de Yule. Dans la mythologie nordique, c'est le dieu Heimdall qui venait, dans la nuit, visiter chaque foyer humain, et laissait des cadeaux à ceux s'étant bien conduits durant l'année.

Dans toutes ces célébrations, l'usage d'arbres à feuilles persistantes comme éléments de décoration est une constante. Quoi de plus symbolique, au cœur de l'hiver, que des arbres aux épines toujours verts, pour célébrer le retour de l'allongement des jours et du printemps ? Avant de se réapproprier cette tradition, l'Église a longtemps combattu les cultes païens rendus aux arbres. On attribue une première réappropriation chrétienne de la tradition païenne à Saint Coloman, moine irlandais ayant beaucoup voyagé en Gaule.

Un soir de Noël, il aurait emmené quelques religieux du monastère de Luxeuil, fondé par lui au pied des Vosges en 590, au sommet d'une montagne. Là se trouvait un très vieux sapin, objet d'un culte païen ; Coloman et ses compagnons auraient alors accroché leurs lanternes aux branches de l'arbre, de manière à dessiner une croix lumineuse. Plus vraisemblablement, on peut dater l'apparition de la tradition du sapin de Noël au XV^e siècle, dans les pays germaniques. La toute première mention écrite de cette coutume remonte à 1521, dans un livre de comptes de la ville de Sélestat (Bas-Rhin), appartenant à l'époque au Saint-Empire romain germanique. Le sapin de Noël tel que nous le connaissons aujourd'hui est probablement le fruit du mélange de l'héritage païen et des mystères chrétiens. Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle que la tradition, dans sa forme actuelle, a réellement franchi les frontières du monde germanique et gagné l'ensemble de l'Europe, notamment par le biais de l'aristocratie.

En France, c'est la duchesse d'Orléans et belle-fille du roi Louis-Philippe, Hélène de Mecklembourg-Schwerin, d'origine allemande, qui aurait introduit le sapin de Noël à la cour de France en 1837. Mais ce sont les Alsaciens qui, en émigrant en France après la guerre de 1870, en ont véritablement répandu l'usage dans les foyers français. Les bougies, héritières des lumières du solstice, ont aujourd'hui laissé la place à nos guirlandes lumineuses. Au sommet de l'arbre, on retrouve l'étoile de Bethléem dans les mystères, dès le XIV^e siècle. Quant aux boules de Noël, elles furent d'abord rouges, rappelant les fruits défendus de l'arbre du jardin d'Éden.



L'ANOCR VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES !



01 AIN :

Mme Madeleine **FRANCHET** (000224) - le 01/12/2015.
Mme Monique **LINARES** le 02/07/21. Mme Nicole **DULAU-ROY** en février 21. Mme Henriette **SAUSSARD** en février 2020

06 ALPES MARITIMES :

Médecin-en-chef Alfred **ARTAUD** - le 17/02/2021

13+ INTERDEPARTEMENTAL DE MARSEILLE :

Colonel **THOMAS** Jean Claude - le 03/09/2021. Commandant **VANY** Charles - le 15/06/2021.

14+ NORMANDIE :

CDT Claude **BROHIER** - le 24/10/2021. Colonel Michel **LE-MONNIER** - le 04/10/2021.

22 COTES D'ARMOR :

CNE Raymond **FOUCAULT** - le 16/10/2021.

24 DORDOGNE :

Chef d'Escadron **BAUDIFFIER** Roger - le 15/11/2021.
Commandant **RONGERE** Claude - le 28/01/2021. Lieutenant-colonel **BESSON** Guy - le 31/10/2021.

25+ FRANCHE COMTE :

Capitaine Claude **JACQUOT** - le 06/10/2021.

30 GARD :

Capitaine Pierre **GOLDSCHMIDT** - le 12/08/2021.

31+ HAUTE GARONNE :

Lieutenant-colonel Géraud **ROUJA** - le 21/11/2021. Commandant Pierre **GARRIGUES** - le 01/02/2021

34 HERAULT-AVEYRON - LOZERE :

CDT Jean Luc **ROCHER** - le 06/11/2021. LCL Auguste **DU-MONT** - le 18/11/2021. Mme Lucienne **CARLES** (005289) - le 24/05/2016. Mme Maïté **SAINTVOIRIN** (009644) - le 23/12/2010

35 ILLE ET VILAINE :

Colonel André **ROULAND** - le 05/11/2021. Colonel Henri **BINIO** - le 28/10/2021. Bernard **BARÉ** (017636) - le 25/10/2021. Mme Monique **BOURDINIÈRE** (016428) - le 03/04/2021

38 ISERE :

Lieutenant-colonel Bernard **ROUSSET** - le 21/04/2021.

40-64 : Colonel Dominique de **VIVILLE** - le 23/11/2021.

44 LOIRE ATLANTIQUE :

Chef d'escadron Jean Louis **VERISSON** - le 23/10/2021.
Lieutenant-colonel Armand **LE GOUIC** - le 01/01/2021

54+ MEURTHE ET MOSELLE :

MEUSE - Mme Régine **AMBROISE** (002130) - le 09/11/2021

56 MORBIHAN :

Lieutenant-colonel Pierre **FALLOT** - le 02/10/2021.

57 MOSELLE :

COL André **CRETON** - le 10/11/2021

63 PUY DE DOME :

Mme Andrée **ROBART**. Mme Anne-Marie **VALENTY** (006313) - le 30/11/2009

65 HAUTES PYRENEES :

CE Jean-Pierre **DEFIS** - le 23/10/2021

66 PYRENEES ORIENTALES :

CBA Jean-Pierre **CONILL** - le 30/10/2021. LCL Henri **DUVAUT** - le 28/01/2021

66 PYRENEES ORIENTALES :

Mme Jeanine **DUVAUT** (007383) - le 28/01/2021

67+ ALSACE :

Mme **BUECHER** Simone (011987) - le 06/11/2021

69+ LYONNAIS :

Colonel Jacques **FABRE** - le 09/09/2021. LCL Antoine **THIVEND** - le 17/10/2021

73 SAVOIE :

Colonel Georges **VILLERMET** - le 30/09/2021

83 VAR :

Commissaire Frédéric **PARTIOT** - le 20/02/2020. Mme Andrée **PABAN** (015077) - le 18/11/2021. Mme Marie-Thérèse **GANASCIA** (006427) - le 18/11/2021.

85 VENDEE :

Colonel (er) J-Pierre **GRATTON** - le 12/10/2021. Mme Jeanne **LEGRAIN** (006219) - le 14/06/2012

86 VIENNE :

GB PHILIPPE **LANDART** - le 24/11/2021. Lieutenant-colonel Jacques **STOKER** (Gend)- le 13/10/2021

89+ YONNE-AUBE :

Mme Simone **TACQUENET** (006818) - le 07/11/2021



Le Vice-amiral Olhagaray, Président de l'ANOCR et les membres du conseil d'administration adressent à leur famille et à leurs proches leurs sincères condoléances.

Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
ARTICLE L.212-1
(EX **ARTICLE L.115**)



SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

 Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

 Mobile

Etes-vous titulaire
d'une mutuelle ? oui / non oui / non

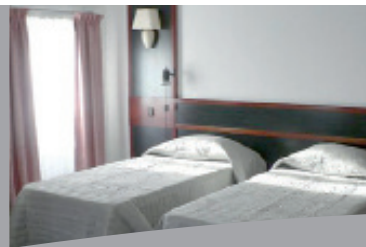
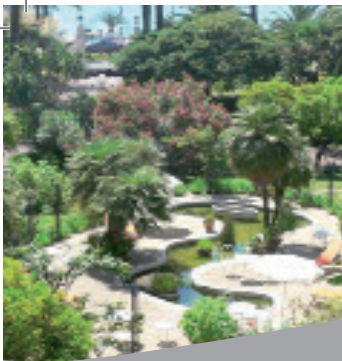
 Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE



Villa FURTADO

Idéalement située à Nice sur la **Promenade des Anglais**, la Villa Furtado vous accueille dans un lieu d'exception où se mêlent charme et raffinement.



à partir de
61€
/nuit

Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées*.

Villa des Officiers Furtado Heine
121 rue de France 06000 Nice

Infos et résa : Tél. 04 93 37 51 00 - Fax 04 93 37 51 01
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, du vendredi au dimanche de 8h à 12h

www.villa-officiers-nice.fr

Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées*.

**Les conditions du legs ne nous permettent malheureusement pas d'ouvrir la structure à tous les ressortissants.*

*** Par nuit en chambre double standard selon saison, hors petit déjeuner.*

Autres offres de prix sur www.villa-officiers-nice.fr